



Université Lyon III Jean Moulin

Faculté des Lettres et des Civilisations

# Les colonies scolaires de vacances du Serverin (1895-1913)

Elsa Richard

Sous la direction d'Olivier Chatelan



*Photographie de la première colonie scolaire de vacances du Serverin pour garçons en 1895*

Mémoire de recherche

Master 1 Archives

Année Universitaire 2021-2022



## Remerciements

Ce mémoire a pu être réalisé principalement grâce à mon directeur de mémoire Olivier Chatelan que je remercie particulièrement, qui a accepté de me prendre sous sa direction et m'a apporté toutes les clés pour réussir au mieux ce travail. Sa bienveillance et ses conseils m'auront permis de m'épanouir durant toute cette année.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe des Archives Municipales de Lyon, l'ensemble du personnel qui m'a donné énormément de conseils et particulièrement Tristan Vuillet qui m'a soufflé l'idée de ce magnifique sujet. Je le remercie également pour son aide en recherche, mais aussi pour son soutien moral qui m'a permis d'avancer.

Je remercie aussi l'ensemble des professeurs et intervenants du Master Archives pour leur professionnalisme et leur pédagogie.

Je remercie mes relecteurs et mes futurs lecteurs.

Je pense également à l'ensemble de ma promotion, qui pour certains sont devenus de véritables amis.

Merci à ma famille, qui m'a suivie durant toute ma scolarité, qui a toujours cru en moi et m'a soutenue durant mes études supérieures et qui, maintenant tente de comprendre le métier que je souhaite exercer plus tard. Ainsi que ma belle-famille, qui s'intéresse à mes études et à mon futur métier.

Merci à mes amis qui m'ont encouragée et aidée à trouver de la motivation pour réaliser ce travail. Une pensée particulière pour Camille.

Merci à Nicolas, qui m'a toujours aidée à surmonter mes doutes et mes incertitudes en m'apportant un amour quotidien et un soutien sans faille depuis de nombreuses années maintenant.

## **Abréviations**

**ADRML** : Archives départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon

**AML** : Archives Municipales de Lyon

**BMO** : Bulletin Municipal Officiel

## Introduction

« C'est que nulle thérapeutique, nulle pharmacopée, si savantes soient-elles, n'agissent, pour la restauration des jeunes citadins, avec l'énergie héroïque des agents naturels que la campagne tient à leur service : l'air pur, la lumière totale du ciel, l'eau abondante des lavages. Si l'on y joint le logement sain, l'aliment solide, les habitudes régulières, l'activité corporelle dans l'espace illimité, le repos de l'esprit et la gaieté de la camaraderie en congé ; si cette cure est appliquée, durant un douzième de l'année à des êtres qui sont presque totalement privés de ses éléments durant les onze autres, on en obtiendra pour eux des réactions vitales prodigieusement supérieures à celles que retirent de vacances doubles en durée les favoris de la fortune, isolés dans leur bien être habituel.»<sup>1</sup>

Par ces mots, Edmond Cottinet, journaliste parisien du XIX<sup>ème</sup> siècle, principalement connu pour avoir fondé les colonies de vacances en France, décrit l'importance et les bienfaits des colonies scolaires de vacances. Durant les années 1880, les vacances ne sont pas à la portée de tous et sont réservées à une certaine élite. Mais l'arrivée de pensées plus socialistes, avec l'essor de l'hygiénisme dans les villes, font en sorte que les vacances pour les enfants deviennent un sujet d'actualité. Il est alors primordial de pouvoir faire partir des enfants issus de familles démunies afin de préserver dans un premier temps leur santé, mais également de leur permettre de découvrir tout un apprentissage qu'ils n'ont pas forcément avec leurs parents. Les premières colonies scolaires de vacances arrivent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, Edmond Cottinet les définit par ces mots : « *Les colonies de vacances sont une institution d'hygiène préventive au profit des enfants débiles des écoles primaires, des plus pauvres entre les plus débiles, des plus méritants entre les plus pauvres. — Elles n'admettent pas de malades. — Elles ne sont pas une récompense. — Leur objet est une cure d'air aidée par l'exercice naturel en pleine campagne, par la propreté, la bonne nourriture, la gaieté.* »<sup>2</sup> Il est important de souligner que certains termes évoqués tout au long de cette étude, n'ont pas la même

---

<sup>1</sup> Cottinet Edmond, *Les Colonies de Vacances en France et à l'étranger*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889, p. 2.

<sup>2</sup> « Instruction pour la formation et le fonctionnement des colonies de vacances. » *Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*. 54<sup>e</sup> année, tome 23, 1887. p. 412-414.

connotation ou définition durant la période étudiée qu'à notre époque. En effet, les colonies de vacances de nos jours n'ont plus le même but qu'au XX<sup>ème</sup> siècle. La définition de colonie de vacances du Dictionnaire Larousse est la suivante : « centre d'accueil pour les enfants en vacances, à l'initiative d'un organisme social ou municipal, et dans lequel sont organisées des activités de loisirs »<sup>3</sup>. Désormais, les colonies de vacances, ont pour objectif de divertir les enfants et de varier les loisirs. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la colonie de vacances s'apparente plus aux classes découvertes qui sont proposées dans le système scolaire contemporain. Une partie de la journée est consacrée à l'éducation et la scolarité, les enfants reçoivent des cours ainsi que diverses instructions. Puis des temps dans la journée sont consacrés aux loisirs, promenades, vie collective. De même, certains termes médicaux peuvent paraître brutaux aujourd'hui, notamment la désignation des « enfants débiles ». La débilité correspond pourtant au sens propre à un état de faiblesse physique et non pas à un jugement de valeur sur l'intellect de l'enfant.

En France, les premières colonies de vacances sont donc l'œuvre d'Edmond Cottinet. Elles voient le jour en 1883 à Paris dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. Cottinet s'inspire alors des premières colonies de vacances européennes qui ont lieu en Suisse. C'est le Pasteur Bion, reconnu pour son engagement auprès des plus démunis, qui crée ce système en 1876. Bion dédie une partie de sa vie pour venir en aide aux familles dans le besoin et notamment les enfants. Il est principalement connu en Suisse et en Allemagne, mais il a répandu sa bienfaisance également en France avec la création de sanatoriums, qui sont des maisons de santé pour les malades de la tuberculose. La première colonie scolaire de vacances a pour principe d'accompagner les enfants les plus démunis des écoles de Zürich et de les envoyer à la campagne pour se vivifier. Plus tard, d'autres villes françaises lanceront leurs colonies scolaires de vacances : Lyon va ainsi créer en 1895 la colonie du Serverin, qui sera l'objet de cette étude.

La colonie scolaire de vacances du Serverin est créée à la suite de la délibération du 9 juillet 1895<sup>4</sup>. La ville de Lyon donnera plusieurs dénominations au Serverin, dans un premier

---

<sup>3</sup> *Larousse Dictionnaire*, « Colonie de Vacances », Paris, Edition Larousse, 2020.

<sup>4</sup> Archives Municipales de Lyon (désormais AML), 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 7 mai 1895 au 16 juillet, p. 449-456.

temps colonie de vacances puis rapidement colonie scolaire de vacances. C'est seulement à partir de la Première Guerre mondiale que l'école de plein air est évoquée. Quelquefois nous retrouvons cette appellation mais de manière anecdotique et à partir de la création de l'école de plein air du Vernay de Lyon. Les deux sujets étant traités à la suite durant les conseils municipaux, il est probable que l'appellation école de plein air simplifie le choix d'utilisation d'un terme particulier. Cependant, les bornes chronologiques étant fixées de 1895 à la veille de la Première Guerre Mondiale, nous garderons le terme « colonie » pour évoquer le Serverin. Néanmoins le terme d'école de plein air n'est pas un anachronisme pour le Serverin, et répond dès 1895 aux conditions pour en être une. En effet, les écoles de plein air arrivent en Europe durant la première moitié du XXème siècle, la France compte des écoles principalement dans l'agglomération parisienne mais l'une des premières à voir le jour est celle du Vernay en 1907. L'école du Vernay se situe en Isère dans le Château du Vernay dans la commune de Charrette<sup>5</sup> à environ dix kilomètres du Serverin, celui-ci se trouvant dans la commune de Parmilieu ; nous situerons le Serverin plus tard dans notre développement. Si le terme n'est pas encore acté à l'époque du Serverin, le but en est néanmoins le même. C'est au lendemain de la guerre, après avoir énormément servi pour les enfants parisiens que la colonie scolaire de vacances du Serverin devient une école de plein air à juste titre. Même si le terme école de plein air est arrivé tardivement et qu'employer le terme de colonie scolaire de vacances est plus approprié pour l'époque, l'objectif reste celui d'envoyer des enfants chétifs et faibles en campagne pour les revivifier et également leur apporter un soutien scolaire. Le Serverin est alors un prototype pour la ville de Lyon qui n'a jamais organisé de colonie scolaire de vacances jusqu'à présent et souhaite « suivre l'exemple donné par la capitale ».<sup>6</sup>

Le maire de Lyon, soucieux de la santé des enfants, met alors en place le Serverin. Cela découle également des lois Ferry du 16 juin 1881 et du 28 mars 1882, qui rendent l'école gratuite et l'instruction primaire obligatoire, avec un enseignement laïc pour les écoles publiques. La volonté d'instruire les enfants est un sujet de société important à la fin du XIX<sup>e</sup>

---

<sup>5</sup> Dominique Dessertine, « *Les Ecoles de Plein Air de l'agglomération Lyonnaise : de l'innovation sanitaire à l'internat d'assistance (1907-1939)* », 2006, p. 1.

<sup>6</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p. 450.

siècle, ce qui favorise la mise en place de projets comme celui du Serverin. Il faut également souligner l'importance de l'hygiène et de la santé à cette époque, notamment à Lyon. La France a connu de multiples crises sanitaires, comme le choléra qui a touché une grande partie du pays, mais également la tuberculose, qui cause la mort d'une personne sur six à cette époque, dont des enfants. La mise en place du Serverin intervient à une époque où les maires des grandes villes sont généralement des médecins, qui promeuvent la santé et l'hygiène publique dans les villes. En 1895, le maire de Lyon est un médecin reconnu, Antoine Gailleton<sup>7</sup>. Né en 1829 dans une famille modeste, c'est un pur républicain. Il entre en la politique après son inscription à l'école de médecine en 1847 et devient interne en 1849. En parallèle de ses études, il rejoint le Comité républicain du quartier des Jacobins. Il devient ensuite Docteur en médecine à Paris, puis revient à Lyon en 1856. Il exerce le métier de chirurgien durant des années à l'hôpital de l'Antiquaille. À la suite de la chute du Second Empire, il devient membre du Comité du Salut Public, puis en 1870, est élu conseiller du deuxième arrondissement où il gère principalement l'approvisionnement des bestiaux de la ville. Il évolue tout au long de ces années en gravissant les compétences et les fonctions au sein de la ville de Lyon, jusqu'à devenir maire en 1881. Son mandat est assez controversé ; cependant étant médecin, il accorde de l'importance à certains sujets comme l'hygiène et la santé, mais aussi l'enfance<sup>8</sup>. On le voit notamment avec l'ouverture du bureau d'hygiène en 1890, bien avant la loi du 15 février 1902<sup>9</sup> relative à la protection de la santé publique qui stipule « Si le préfet, pour assurer l'exécution de la présente loi, estime qu'il y a lieu d'organiser un service de contrôle et d'inspection, il ne peut y être procédé qu'en suite d'une délibération du conseil général réglementant les détails et le budget du service. Dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus, et dans les communes d'au moins 2.000 habitants, qui sont le siège d'un établissement thermal, il sera institué, sous le nom de bureau d'hygiène, un service municipal chargé, sous

---

<sup>7</sup> Beghain Patrice, Benoit Bruno, Corneloup Gérard, Thevenon Bruno, *Dictionnaire historique de Lyon*, « Victor Augagneur », Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2009, p.82-83.

<sup>8</sup> Benoit Bruno, Curtet Raymond, Giri René, Moissonnier Maurice, Mure André, Prevesto Jacques, Saussac Roland, *24 Maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire*, Lyon, Edition Lugd, 1994, p.168-176.

<sup>9</sup> Laurent-Beq, Anne. « 1902-2002 : cent ans de législation en santé publique ; et maintenant ? », *Santé Publique*, vol. 14, no. 2, 2002, p. 93-94.



l'autorité du maire, de l'application des dispositions de la présente loi. »<sup>10</sup>. En ce qui concerne les enfants, c'est sous son mandat que va naître le Serverin, mais aussi l'orphelinat Adolphe Favre qui deviendra par la suite un internat. La volonté des maires de l'époque est alors de trouver des structures adaptées aux besoins des enfants, notamment les plus démunis ou ceux qui ont dû faire face à des débuts de vie particulièrement compliqués. En 1888 arrive aux côtés de Gailleton, Victor Augagneur, avec lequel il travaillera en étroite collaboration à l'hôpital de l'Antiquaille. Des tensions ont lieu entre les deux hommes, à cause principalement de leurs opinions politiques divergentes. Antoine Gailleton reste, jusqu'à sa mort en 1904, membre du conseil municipal sous Augagneur et médecin à l'Antiquaille. Son mandat permet de mettre en avant les premières pensées de l'hygiénisme. Son successeur Victor Augagneur, maire de 1900 à 1905<sup>11</sup> est également un médecin reconnu. Issu d'une famille bourgeoise, il est de 20 ans le cadet de Gailleton. Après des études de médecine, il suit un parcours similaire à celui de son prédécesseur. Il devient chirurgien-major à l'Antiquaille, lieu où il commence la politique avec son confrère Gailleton. Ses idées essentiellement de gauche vont faire de lui un maire avec des idées généralement orientées vers l'hygiène, la santé et l'éducation<sup>12</sup>. Cela va permettre à la ville de Lyon de continuer les efforts mis en place durant le mandat précédent, avec la volonté d'offrir aux enfants une meilleure hygiène de vie. Victor Augagneur démissionne de son poste de maire en 1905, afin de devenir gouverneur de Madagascar. Il laissera sa place à son adjoint Édouard Herriot<sup>13</sup>, membre du parti radical-socialiste, qui rompt avec la lignée de maires médecins à Lyon. Homme de lettres, il est connu pour être un très bon orateur. Le parti politique qu'il représente est plus orienté vers le socialisme dont les pensées vont marquer son mandat<sup>14</sup>. Sous ce dernier, est alors créée l'école de plein air du

---

<sup>10</sup> « Loi du 15 février 1902 relative à la protection de la Santé Publique », Legifrance.gouv, [Consulté le 15 Juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000692884/>.

<sup>11</sup> Beghain Patrice, Benoit Bruno, Corneloup Gérard, Thevenon Bruno, *Dictionnaire historique de Lyon*, «*Edouard Herriot* » op. cit., p. 621-626.

<sup>12</sup> Benoit Bruno, Curtet Raymond, Giri René, Moissonnier Maurice, Mure André, Prevesto Jacques, Saussac Roland, *24 Maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire*, op. cit., p.177-189.

<sup>13</sup> Beghain Patrice, Benoit Bruno, Corneloup Gérard, Thevenon Bruno, *Dictionnaire historique de Lyon*, «*Edouard Herriot* » op. cit., p. 621-626.

<sup>14</sup> Benoit Bruno, Curtet Raymond, Giri René, Moissonnier Maurice, Mure André, Prevesto Jacques, Saussac Roland, *24 Maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire*, op. cit., p.190-213.

Vernay, la première de Lyon et l'une des premières d'Europe. Le mandat d'Édouard Herriot est également marqué par la construction d'hôpitaux, mais aussi par la gestion des ordures et des égouts. L'hygiène est alors au centre des intérêts et cela va aussi être bénéfique pour les établissements déjà créés. L'hygiène arrive à Lyon grâce à la mise en place d'une distribution de l'eau potable, le développement du réseau d'égouts permettant de collecter les eaux usées, mais aussi les abattoirs de Lyon jugés trop vieux vont être remplacés notamment par les abattoirs de La Mouche conçus par Tony Garnier. Tony Garnier, célèbre architecte de la Ville de Lyon qui a permis à la ville de prendre un tournant conséquent en termes d'hygiène et de santé. En effet la Ville de Lyon lui doit également l'Hôpital Edouard Herriot qui est un bâtiment révolutionnaire en qualité de soins et d'hygiène pour un hôpital public d'une ville aussi grande que Lyon<sup>15</sup>. Tony Garnier a grandement participé à la modernisation de l'hygiène sociale, notamment celle des logements et des bâtiments avec des cabinets à disposition par exemple. Il essaye également d'introduire au maximum la verdure devant les bâtiments et autour de ceux-ci<sup>16</sup>. Les œuvres sociales sont également importantes sous le régime d'Édouard Herriot avec Tony Garnier. On doit la Vacherie du Parc de la Tête d'Or à Augagneur et Garnier, dont le projet est de faire un bâtiment destiné à distribuer du lait aux enfants issus de foyers démunis et dans l'incapacité de leur fournir en quantité suffisante.<sup>17</sup>

Le Serverin perdure durant le mandat d'Édouard Herriot, avec une volonté de permettre aux enfants de partir là-bas pour retrouver la santé, mais également de revenir dans une ville propre et pouvant les accueillir au mieux<sup>18</sup>. Il est important également de préciser que durant les trois mandats cités, on observe une volonté de la municipalité de Lyon de créer des établissements laïcs, et de suivre de près les lois Ferry également pour leurs établissements de vacances comme le Serverin ou encore pour les orphelinats comme Adolphe Favre.

La colonie scolaire de vacances du Serverin créée en 1895, est qualifiée à partir de 1919 d'école de plein air puis, à partir des années 1960, devient l'Internat du Serverin. La période

---

<sup>15</sup> AML, 1814W/36, Livret « L'œuvre municipale depuis 1905 », 1952.

<sup>16</sup> Archives Municipales de Lyon, « *Le Maire et l'Architecte* », Lyon, Edition Archives Municipales, 2019, p. 16.

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 133.

<sup>18</sup> Frioux, Stéphane. « Lyon, ville hygiéniste ? », *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 239-254.

étudiée va de la création du Serverin en 1895, jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale. Le Serverin n'ayant jamais été étudié de manière approfondie, il est important de commencer par la création de celui-ci. L'étude s'arrête à la Première Guerre mondiale pour plusieurs raisons : au sein du Master 1 Archives, le temps consacré aux recherches est limité et nécessite donc de restreindre la période étudiée. De plus, l'histoire du Serverin est complexe pendant la guerre, notamment avec l'arrivée d'enfants parisiens, mais également avec l'accueil de blessés. Dans un second temps, il a été choisi également de ne pas reprendre l'étude après guerre pour des questions de communicabilité des archives. En effet, une quantité importante de documents n'est pas communicable et cela empêche une étude d'ensemble de ce sujet. Cependant, le sujet étant riche d'informations, il pourra faire l'objet de futurs travaux comme celui-ci.

Les colonies scolaires de vacances ont été assez peu étudiées pour plusieurs raisons. Dans un premier temps certaines colonies sont encore trop récentes et vont également se heurter à des délais de communicabilité en raison des dossiers individuels des enfants. Cependant plusieurs recherches ont été faites à ce sujet notamment *L'Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours* par Laura Lee Downs, ou encore une étude de Dominique Dessertine, *Les Ecoles de plein air de l'agglomération Lyonnaise : de l'innovation sanitaire à l'internat d'assistance (1907-1939)*. Quelques écoles de plein air ont fait l'objet d'études, notamment celle de Paris avec *L'Ecole de Plein Air de Suresnes* par Tom-Edouard Mabilon, ou encore des internats comme à Lyon l'internat Adolphe Favre avec le travail universitaire de Sybille Ikhlef, *L'internat Favre à Lyon : orphelin.es, internes, une histoire des ruptures et des continuités familiales en institution (1894-1991)*. Ces études vont nous permettre de comparer les fonctionnements dans les colonies de vacances et plus généralement dans les établissements accueillant des enfants. Les écrits d'Edmond Cottinet sont également des sources importantes à consulter, car il définit les colonies de vacances en remontant à leurs origines, principalement dans ces deux ouvrages : *Colonies scolaires de vacances du IX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. 1<sup>re</sup> (-3<sup>e</sup>) année. Rapport présenté aux souscripteurs*, ainsi que *Les colonies de vacances en France et à l'étranger*. C'est pourquoi la bibliographie de cette étude est relativement mince. Le Serverin étant une colonie assez peu connue à l'échelle nationale, il n'existe aucun ouvrage le mentionnant de manière explicite et racontant son histoire. Dans un second temps il peut être difficile d'obtenir des sources archivistiques si les établissements

n'ont pas versé leurs archives. En ce qui concerne le Serverin, la municipalité de Lyon a la chance de posséder un fonds relativement important : en effet, l'établissement a versé ses archives, puis le service de l'assistance publique de la ville de Lyon à sa fermeture au début des années 2000, a également versé les archives centrées sur le Serverin. Cela a permis aux Archives municipales de trier l'intégralité du fonds qui est désormais clos, mais non communicable dans son intégralité en raison de la présence de l'identité et des dossiers d'enfants, communicables après 50 ans.

Les sources de ce mémoire sont quelques ouvrages cités en amont, mais principalement les archives du Serverin se trouvant aux Archives municipales de Lyon. On y retrouve les fonds exploités dans les séries W et WP : pour la période concernée, il s'agit des versements conservés sous les cotes 1814W<sup>19</sup>, 454WP<sup>20</sup>, 112WP<sup>21</sup>, 747WP<sup>22</sup>. Dans le fonds 1814W à l'origine du versement de l'Internat du Serverin en 2003, on retrouve l'administration générale, les biens mobiliers et immobiliers, la comptabilité, la gestion du personnel, les activités générales, le suivi médical et administratif des enfants, ainsi que des photographies et quelques vêtements. Cependant, le fonds recouvrant toute l'existence du Serverin, seules six boîtes sur deux cent soixante-neuf concernent les années étudiées. Le fonds 747WP provient du service chargé de l'assistance publique. On retrouve alors de nombreuses archives sur des établissements similaires au Serverin, concernant ce dernier plusieurs cotes sont accessibles mais seulement une correspond à notre période. Il en est de même pour le fonds 112WP, qui vient du service d'Instruction Publique et Beaux-Arts, où seule une boîte correspond aux recherches. Le dernier fonds, coté en 454WP, est celui du service chargé des bâtiments communaux. On retrouve alors les groupes scolaires, ainsi que les dossiers de constructions, réparations et entretien des bâtiments ; une seule boîte d'archives correspond à cette étude. Dans nos archives, on retrouve principalement des correspondances, mais aussi des bilans des colonies de vacances. La période étudiée est particulièrement délicate, ce sont les vingt premières années du Serverin, la difficulté résulte

---

19 AML, Inventaire consultable : <https://recherches.archives-lyon.fr/ark:/18811/jnxkhwdzs3bf> .

20 AML, Inventaire consultable : <https://recherches.archives-lyon.fr/ark:/18811/6r1cwkh0bst4> .

21 AML, Inventaire consultable : <https://recherches.archives-lyon.fr/ark:/18811/v5h9kq70dx81> .

22 AML, Inventaire consultable : <https://recherches.archives-lyon.fr/ark:/18811/xn2hkfc90mj6> .

de la quantité de sources à notre disposition. En effet il y a énormément de documents manquants et la variété de typologie des documents reste relativement restreinte. Néanmoins, il était nécessaire pour entamer une étude sur le Serverin, de commencer par sa création. Parmi les dernières sources utilisées, les bilans annuels de la ville de Lyon ainsi que les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de la ville de Lyon sont à la fois pertinents et aisément accessibles. Les sources majeures pour ce type d'étude sont les dossiers des enfants, cependant il n'y a eu aucun dossier d'enfant conservé pour cette époque, il y a par conséquent des informations manquantes notamment sur les questions de l'enseignement et de l'école mais aussi sur l'état de santé véritable des enfants à leur arrivée ou encore leur situation familiale. Les sources venant des parents tels que les témoignages ou encore des correspondances ne sont pas présentes. De ce fait, les faits rapportés durant l'intégralité de l'étude viennent en majorité de l'institution du Serverin et de la ville de Lyon. L'objectivité peut alors être remise en cause et il est nécessaire de prendre du recul sur les récits exposés. La période étudiée qui est trop ancienne, ne nous a pas permis de retrouver des personnes qui ont directement connu le Serverin à cette époque. Malgré plusieurs tentatives de retrouver des descendants d'enfants qui ont pu participer à un séjour au Serverin ou de la famille du personnel, les recherches ont été infructueuses.

Toute l'origine du Serverin n'a pas encore été étudiée, cela reste un sujet assez vaste dans lequel croiser des sources est relativement compliqué. De cela en découle un questionnement intéressant qui sera la base de notre étude et sa problématique : Comment les colonies scolaires du Serverin sont-elles créées et parviennent à se maintenir dans le temps ? Quel est l'état d'esprit de la Ville de Lyon face à leur œuvre de bienfaisance inédite pour la municipalité et en quoi consiste-t-elle ? L'objectivité de ces réponses tient compte de l'absence de sources externes à l'institution.

Afin de répondre au mieux à cette problématique nous diviserons notre étude en trois chapitres. Le premier étudie le projet des colonies de vacances du Serverin : la création des colonies, les fonctions, l'évolution du Serverin. Le second chapitre porte sur le fonctionnement général des colonies de vacances du Serverin : il étudie l'administration des colonies, les bâtiments du domaine et l'aspect financier des villégiatures. Enfin, le dernier chapitre se concentre sur les conditions de vie dans les colonies de vacances en traitant, le quotidien des enfants, l'éducation durant les séjours et l'aspect sanitaire des colonies de vacances.

## Chapitre I : Les colonies scolaire de vacances du Serverin, un projet innovateur pour la Ville de Lyon



Figure 1 Portrait de Monsieur Fisch (Archives Municipales de Lyon, 1814W/251) <sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> AML, 1814W/251, Photographie de Monsieur Fisch, 1915.

## I. La création des colonies du Serverin

A la suite de la délibération du 9 juillet 1895 du Conseil Municipal de la ville de Lyon, la colonie scolaire de vacances du Serverin est officiellement mise en place par la municipalité. La création des colonies du Serverin est assez rapide, le budget est vite accordé et les infrastructures disponibles de suite. Cela permet alors de lancer rapidement la sélection des premiers enfants pouvant aller au Serverin. Le choix n'est pour autant pas fait au hasard, une grande opportunité pour la ville de Lyon est proposée par Jules Fisch, en termes de localisation et de coût pour la ville. C'est ce que nous allons étudier durant cette partie, tout d'abord l'aide primordiale d'un homme dans la réalisation du projet mais aussi les actions réalisées par la ville de Lyon, puis son emplacement ainsi que les résultats de cette première colonie.

### 1. Un projet déjà réfléchi par la Ville de Lyon, lancé rapidement

La Ville de Lyon avait déjà pour idée, notamment par le biais de sa politique de créer une colonie scolaire, cependant cela n'a jamais abouti à cause du manque de lieux pour accueillir ce type de projet. Toutefois, le maire de la ville va avoir une opportunité de taille qu'il ne peut refuser pour créer une colonie scolaire de vacances. Monsieur Fisch, propriétaire terrien aisé et banquier en Suisse propose à la Ville de Lyon de mettre à disposition l'un de ses domaines ; la municipalité ne peut qu'accepter ce don. En effet depuis plusieurs années la ville veut se calquer sur l'exemple de la capitale, Paris, qui elle-même s'est inspirée des colonies de vacances suisses<sup>24</sup>. La ville de Paris a créé ses propres colonies scolaires de vacances et sont entretenues et payées par les caisses des écoles, des souscriptions particulières mais également des subventions directement de la ville, votées par le conseil municipal<sup>25</sup>. La Ville de Lyon veut alors faire une œuvre similaire, le but étant de soulever les questions du bien-être et de la santé des enfants en ville. Les colonies scolaires de vacances ont pour objectif d'être destinées enfants dont les parents n'ont pas suffisamment de ressources pour leur

---

<sup>24</sup> Lee Downs Laura, *Des colonies de Vacances, de 1880 à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2009, p. 32.

<sup>25</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.450.

permettre à leurs enfants de partir au grand air durant les vacances<sup>26</sup>. À la suite des résultats encourageants de la Ville de Paris sur les enfants durant les trois dernières années de colonies de vacances, les autres grandes villes de France sont poussées à créer ce genre d'œuvre de bienfaisance. La municipalité de Lyon étant de plus en plus portée sur ces questions et sur le sujet général du bien-être la mise en place de la première colonie scolaire de vacances va être alors relativement rapide.

Il est alors décidé que les colonies de vacances dureront vingt-et-un jours sur trois mois, la première commence en juillet, une suivante en août et une dernière en septembre. On retrouve deux colonies de filles, une pour le mois de juillet et une pour le mois d'août et une troisième colonie a lieu mais est réservée aux garçons pour le mois de septembre.

## 2. Jules Fisch, l'acteur principal du Serverin

Jules Fisch, un banquier en Suisse, de nationalité française, est propriétaire de terres principalement dans l'Ain<sup>27</sup>. C'est un homme assez discret dont nous disposons peu d'informations biographiques. Il est connu pour avoir été chargé par le ministère de la Culture d'une mission à Madagascar en tant qu'« Administrateur des Hospices Civils de Lyon » et « Vice-Président de la Délégation Cantonale de la Ville de Lyon » et a fait un rapport de cette mission<sup>28</sup>. Jules Fisch est également Chevalier de la Légion d'honneur. La famille Fisch vivait en France, à Crottet dans l'Ain. Il achète en 1878 le domaine du Serverin à la famille Tabard. L'exploitation est alors gérée par une famille proche de Monsieur Fisch, la famille Thomann<sup>29</sup>. Avant de devenir un établissement pouvant accueillir des enfants, le lieu était à l'origine consacré à l'agriculture, puis avant son rachat par Monsieur Fisch, le Serverin disposait d'une fabrique de traverses de chemin de fer mais surtout d'une grande magnanerie. Une magnanerie (élevage de vers à soie). Monsieur Fisch laissera la soierie à la famille Thomann

---

<sup>26</sup> Cottinet Edmond, *Les Colonies de Vacances en France et à l'étranger*, op. cit., p.1.

<sup>27</sup> AML, 1814W/36, Livret biographique « Jules Fisch 1856-1938 », 1938.

<sup>28</sup> AML, 1814W/36, Rapports établis par M. Jules Fisch sur Madagascar, 1926.

<sup>29</sup> Isard A, *Histoire de Parmilieu*, Bibliothèque Municipale de Parmilieu, 2001, p. 62.



quelques années avant d'effectuer, à ses frais, les travaux pour transformer le bâtiment en accueil pour enfants. Le domaine de 410 hectares est alors mis à disposition pour la ville de Lyon, il comporte des bâtiments pouvant accueillir jusqu'à 60 enfants et autour on retrouve de la verdure, des bois et prairies.

### 3. Un lieu idéalement situé

Il est primordial pour cette étude de situer le Serverin. Même si cette colonie scolaire de vacances est organisée par la ville de Lyon, celle-ci se trouve à environ cinquante kilomètres à l'Est de Lyon.

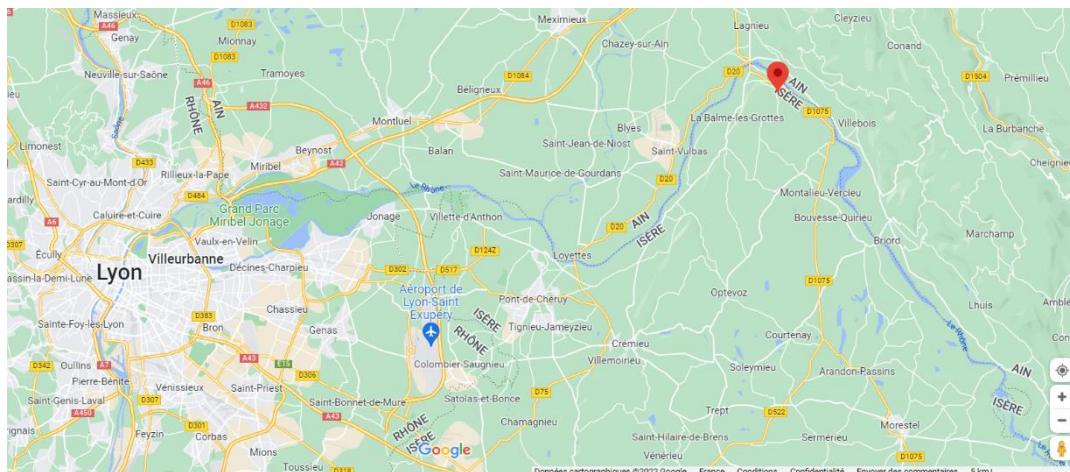


Figure 2 Position géographique du Serverin par rapport à Lyon (Google Maps)

Il est pour le maire, le lieu idéal puisqu'il se situe en Isère dans un domaine très rurale, entouré de prairie, pâtures, de bois et de champs entre Lagnieu et Montagnieu-Vercieu. Celui-ci est également à 400m d'altitude, ce qui apporte de l'air frais aux enfants de la ville. Le Serverin est un hameau enclavé dans un grand domaine forestier dans la petite commune de Parmilieu<sup>30</sup>. Les photos aériennes n'étant pas développées à cette époque, nous avons contacté la mairie de Parmilieu afin de savoir si le domaine forestier du Serverin avait changé depuis le début du XXème siècle. La forêt n'a pas été abattue depuis, nous pouvons donc

---

<sup>30</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p. 450.

montrer le domaine du Serverin et les bois l'entourant avec une vue aérienne actuelle pour montrer la ruralité et l'étendue importante de bois et forêts bénéfiques aux enfants.



Figure 3 Vue aérienne du domaine du Serverin et des alentours (Google Maps)

#### 4. Une première colonie à petite échelle

La première colonie scolaire de vacances du Serverin est un test pour voir comment la sélection des enfants peut être faite et si la colonie en elle-même est bénéfique pour les jeunes. Le 9 juillet 1895 est actée la création de la colonie et la date du début de la première colonie est fixée au 5 août pour celle des filles et au 27 août pour la colonie des garçons<sup>31</sup>. La ville de Lyon doit alors agir rapidement pour sélectionner les enfants qui pourront partir dans la première colonie destinée aux filles. A partir du 11 juillet le Bureau d'Hygiène doit choisir une première vague d'enfants dont les critères pour partir au plein air sont respectés. Après une première sélection effectuée auprès des écoles, 127 filles et 118 garçons sont retenus<sup>32</sup>. Après une sélection plus poussée, 60 filles et 60 garçons sont retenus pour partir au Serverin.

Monsieur Crosse est le premier directeur des colonies de l'année 1895, il est convenu avec lui que ces deux colonies seraient un test pour la ville et qu'il faudrait alors relever tous

---

<sup>31</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.454.

<sup>32</sup> AML, 2C400810\_1895, Documents administratifs et statistiques 1895 relatifs au projet de budget 1897, p. 424.

les aspects positifs et négatifs de celles-ci. Au départ pour la colonie, les enfants sont tous mesurés en hauteur mais également en périmètre thoracique puis sont pesés<sup>33</sup>. Ces critères-là sont relativement importants à l'époque pour voir si l'enfant est en bonne santé. En effet, ces statistiques sont réalisées dans toutes les colonies et autres œuvres pour les enfants. La prise de poids est un indicateur de bonne santé durant une cure ou une colonie, c'est pourquoi il y a une pesée avant le départ et au retour de l'enfant. Il en est de même pour la taille et le périmètre thoracique. Un bon développement de l'enfant est un signe du bienfait procuré par la colonie. C'est pourquoi, sont notées, pour l'ensemble des enfants leurs mensurations au départ<sup>34</sup>.

La première colonie de garçons a été immortalisée par une photographie<sup>35</sup>, celle que nous retrouvons en page de garde de notre étude, il n'y a pas eu de description de cette photographie. L'encadrée indique toutefois qu'il s'agit de « La colonie de vacances des Ecoles Municipales de la Ville de Lyon, Septembre 1895 » cependant si nous l'analysons nous pouvons émettre des hypothèses sur les personnes se trouvant sur cette image. Nous retrouvons principalement les enfants de la colonie, mais également six hommes ainsi qu'une femme. Certains hommes n'ont pas été reconnus. En revanche, il est probable que le deuxième homme en partant de la gauche soit le maire de l'époque, Antoine Gailleton qui a pu venir visiter les enfants pour honorer la première colonie, l'homme plus à droite pourrait être Monsieur Fisch accompagné de sa femme suivi encore plus à droite du directeur de la colonie Monsieur Crosse. L'homme tout à gauche pourrait être l'instituteur, l'homme tout à droite semblerait être un surveillant en raison de sa tenue vestimentaire et sa proximité avec l'enfant à sa droite, le dernier homme au chapeau ne peut être identifié. Ce ne sont cependant que des hypothèses, puisque comme précisé plus haut, aucun document ne décrit cette photographie.

Les résultats des premières colonies de vacances sont relativement corrects pour la municipalité de Lyon. Le Bureau d'Hygiène a effectué les mesures au retour des enfants, puis celles-ci ont été communiquées à la mairie de Lyon. Il est souligné l'importante prise de poids

---

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 425.

<sup>34</sup> Lee Downs Laura, *Des colonies de Vacances, de 1880 à nos jours*, op. cit., p. 65.

<sup>35</sup> AML, 1814W/254, Photographie de la première colonie de garçons, 1895.

chez les garçons, d'en moyenne 0,779 kilogrammes et la prise de poids encore plus importante chez les filles d'environ 1.904 kilogrammes<sup>36</sup>. Pour la ville de Lyon il n'y a aucun doute, la villégiature est réussie et cela leur permet de poursuivre le projet de colonie scolaire de vacances du Serverin. A la suite de ces résultats positifs, il est convenu de continuer les colonies de vacances pour l'année 1896.

## **II. La politique du Serverin**

Le XIXème siècle est un tournant dans la prise en compte de l'hygiène avec l'essor du mouvement hygiéniste. «Le XIXe siècle aura été le siècle de l'hygiène publique »<sup>37</sup>. Les fonctions du Serverin sont alors totalement liées à ce mouvement, nous allons le voir avec le choix des enfants et les critères auxquels le Serverin doit répondre ainsi que le reflet de la population lyonnaise à travers les sélections d'enfants.

### **1. Une sélection stricte des enfants**

Les enfants qui vont aux colonies du Serverin ne sont pas choisis au hasard, en effet la ville de Lyon prend tout un temps durant l'année scolaire pour sélectionner les enfants les plus nécessiteux et ceux pour qui le grand air d'une colonie de vacances est primordial à leur santé ; ils doivent répondre à certaines conditions. Tout d'abord les ressources financières des foyers sont étudiées, ils ne doivent avoir aucun revenu ou alors des revenus insuffisants pour leur permettre d'envoyer les enfants à la campagne à leurs propres frais. Dans un second temps les enfants peuvent être choisis pour aller au Serverin en fonction de leur état de santé, en priorité on retrouve les enfants trop maigres, présentant quelques problèmes de santé mineurs, parfois un peu retardés au niveau 'apprentissage scolaire. Ils sont également choisis pour leur niveau de propreté, leurs mensurations et le nombre d'enfants dans la fratrie<sup>38</sup>. Les enfants sont âgés entre 9 et 12 ans, cependant des exceptions peuvent être faites pour

---

<sup>36</sup> AML, 2C400810\_1895, Documents administratifs..., op. cit., p. 424.

<sup>37</sup> Jorland Gérard, « Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle » Paris, Editions Gallimard, 2010, p. 123.

<sup>38</sup> AML, 2C400810\_1895, Documents administratifs..., op. cit., p. 425.

accompagner des enfants légèrement plus jeunes ou bien âgés d'un an de plus<sup>39</sup>. En aucun cas les colonies scolaires de vacances sont des lieux pour les malades comme les tuberculeux par exemple, au contraire les colonies ont pour principe de renforcer les enfants afin de leur éviter les maladies comme la tuberculose. Cependant tous les enfants admissibles au Serverin ne peuvent pas pour autant intégrer la colonie. Toutes les écoles des différents arrondissements de la ville de Lyon établissent une liste de jeunes étant aptes à partir en colonie de vacances, ensuite des agents employés par la mairie ainsi que les médecins du bureau d'hygiène étudient les dossiers, reçoivent les parents et les enfants pour ensuite donner un avis favorable ou défavorable à l'admission au Serverin pour une colonie scolaire de vacances de trois semaines. Les phases de sélection par la ville commencent relativement tôt dans l'année. Les enfants proposés sont tous répertoriés, on relève alors plusieurs informations les concernant : nom et prénoms de l'enfant, âge, adresse, observations médicales, coefficient d'admissibilité d'un point de vue médical, la situation de financière du foyer, le salaire du chef de famille, renseignements et avis de la mairie d'arrondissement<sup>40</sup>. Un extrait du tableau est en annexe<sup>41</sup>.

Les enfants présentant des maladies sont évincés de la colonie ou ne sont pas pris dans les listes d'enfants admissibles au Serverin. Durant une séance de conseil municipal le problème des enfants malades a été évoqué, une pétition a également été créée. En effet, les habitants du 4<sup>ème</sup> arrondissement demandent, si leurs enfants ne peuvent intégrer le Serverin pour cause de maladie qu'une solution soit trouvée par la municipalité comme la mise en place de sanatorium<sup>42</sup>. Par cela on voit véritablement la volonté de ne pas transformer ces colonies de vacances pour les enfants chétifs, en lieu de repos pour enfants malades. On retrouve également d'autres critères qui donnent un avis défavorable à la colonie de vacances. Après la sélection les revenus des parents sont étudiés, souvent les ménages ayant de bons revenus reçoivent un avis défavorable, ainsi que ceux ayant déménagés hors de Lyon. Les

---

<sup>39</sup> AML, 2C400810\_1898, Documents administratifs et statistiques 1898 relatifs au projet de budget 1900, p. 346.

<sup>40</sup> AML, 112WP/7, Liste des enfants habitant le 3<sup>ème</sup> Arrondissement proposés pour un séjour au Serverin, 1909.

<sup>41</sup> Annexe 4, p. 58.

<sup>42</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 6 avril 1897, p. 223.

parents étrangers non naturalisés reçoivent également un avis défavorable<sup>43</sup> des exemples sont disponibles en annexe<sup>44</sup>. Les enfants sont proposés par les directeurs d'écoles de la ville, mais quelques fois des parents demandent eux-mêmes à la ville s'il y a la possibilité de placer leurs enfants dans l'une des colonies scolaires et ainsi espérer avoir une place pour leurs enfants<sup>45</sup>. Les enfants ayant participé à une colonie sont autorisés à pouvoir retourner au Serverin si les critères correspondent d'un séjour à un autre, c'est-à-dire, les critères sociaux, médicaux ainsi que l'âge qui doit être compris entre 9 ans et 12 ans. Cependant en cas de mauvais comportement des enfants peuvent être ajoutés à une liste d'enfants écartés du Serverin.

## 2. Les arrondissements de la ville, reflet de l'état de santé des enfants

Tous les directeurs des écoles de tous les arrondissements envoient les coordonnées d'un certain nombre d'enfants en sélection. Le Bureau d'Hygiène fait ensuite un choix des enfants pouvant intégrer le Serverin. Durant la période étudiée, la ville de Lyon comporte six arrondissements divisés en deux circonscriptions<sup>46</sup>. Dans la première circonscription nous retrouvons les 1ers, 2èmes, 4èmes et 5èmes arrondissements et dans la deuxième circonscription le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Le 6<sup>ème</sup> arrondissement est le plus récent, il est le résultat d'un détachement du 3<sup>ème</sup> arrondissement qui à l'origine était la commune de la Guillotière. Le 3<sup>ème</sup> arrondissement est également le plus vaste, la commune de la Guillotière regroupant les faubourgs de Lyon ne fait pas partie des quartiers les aisés de Lyon, au contraire on y retrouve des industries, le quartier est très ouvrier et le niveau de vie n'est pas aussi élevé que dans le reste de la ville. Plus au nord de la commune se développe les Brotteaux, un quartier se crée alors au sein de la commune et cherche à être plus cossu. Quand la commune de la Guillotière est rattachée à la ville de Lyon en 1852<sup>47</sup> seul le 3<sup>ème</sup> arrondissement est créé mais par la suite une loi partage cet arrondissement en détachant

---

<sup>43</sup> AML, 112WP/7, Etat nominatif des élèves proposé pour le Serverin avec avis défavorable, 1909.

<sup>44</sup> Annexe B, p. 60.

<sup>45</sup> AML, 112WP/7, Lettres de parents demandant l'intégration de leurs enfants au Serverin, 1912.

<sup>46</sup> « Dates de création des arrondissements », Archives Municipales de Lyon, [Consulté le 6 août 2022]. Disponible sur : [https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/dates\\_creation\\_arrondissements.pdf](https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/dates_creation_arrondissements.pdf)

<sup>47</sup> *Ibidem*.

une partie de l'arrondissement pour créer le 6<sup>ème</sup> arrondissement<sup>48</sup>. Le 6<sup>ème</sup> arrondissement est alors la partie nord de la Guillotière, le quartier des Brotteaux. L'origine du 3<sup>ème</sup> arrondissement est importante, car la sélection des enfants reflète également le niveau de vie des arrondissements. Durant les premières années d'existence du Serverin, les bilans annuels de la ville de Lyon comportent des tableaux indiquant le nombre d'enfants présélectionnés pour participer à la sélection du Bureau d'Hygiène afin de participer aux colonies du Serverin.

Nous avons effectué des données statistiques concernant le nombre d'enfants envoyés par arrondissement.

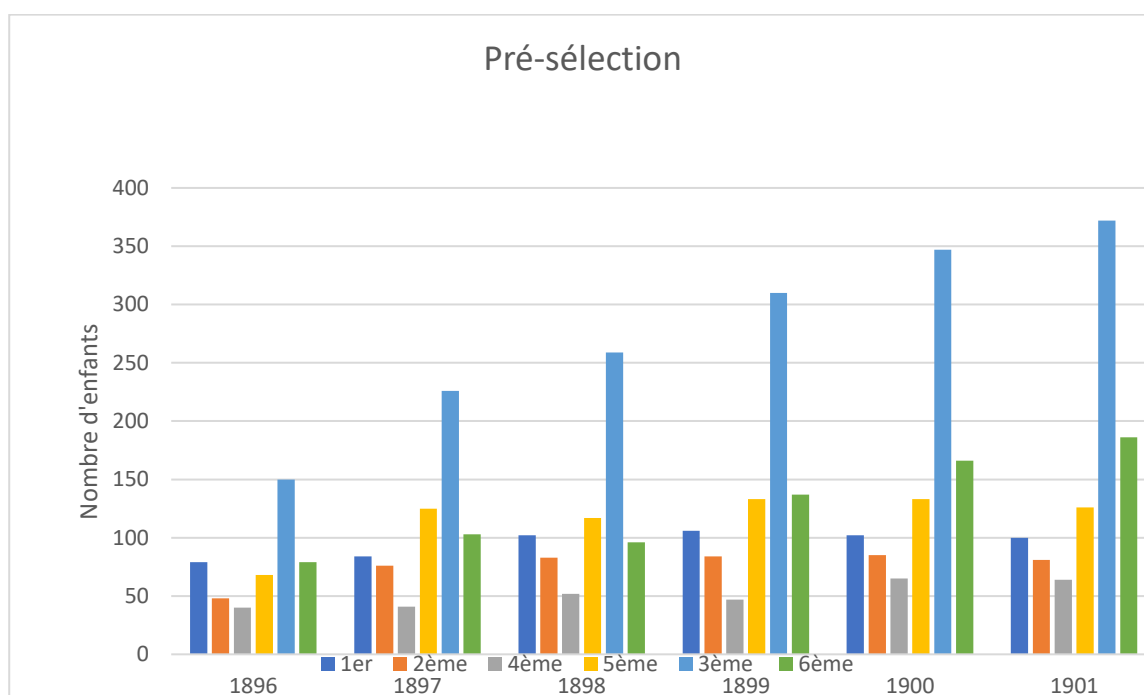


Figure 4 Enfants présélectionnés par les directeurs d'école (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913)<sup>49</sup>

Ce sont les directeurs des écoles qui recensent une première liste des enfants répondant aux critères d'admission, on y remarque alors un fort détachement du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Au contraire on retrouve assez peu d'enfants du 4<sup>ème</sup> arrondissement,

<sup>48</sup> *Ibidem.*

<sup>49</sup> AML, 2C400810\_1895-2C400810\_1913, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913.

ancienne commune de la Croix-Rousse<sup>50</sup> cela s'explique par la densité de population de l'arrondissement en question<sup>51</sup>. De plus on peut expliquer ce phénomène par la population beaucoup plus dense dans le 3ème arrondissement qui compte la sélection finale des enfants est la suivante, dans le premier tableau nous retrouvons le nombre total des enfants choisis par arrondissement, dans le second tableau nous retrouvons les proportions d'enfants sélectionnés par rapport aux nombres d'habitants.

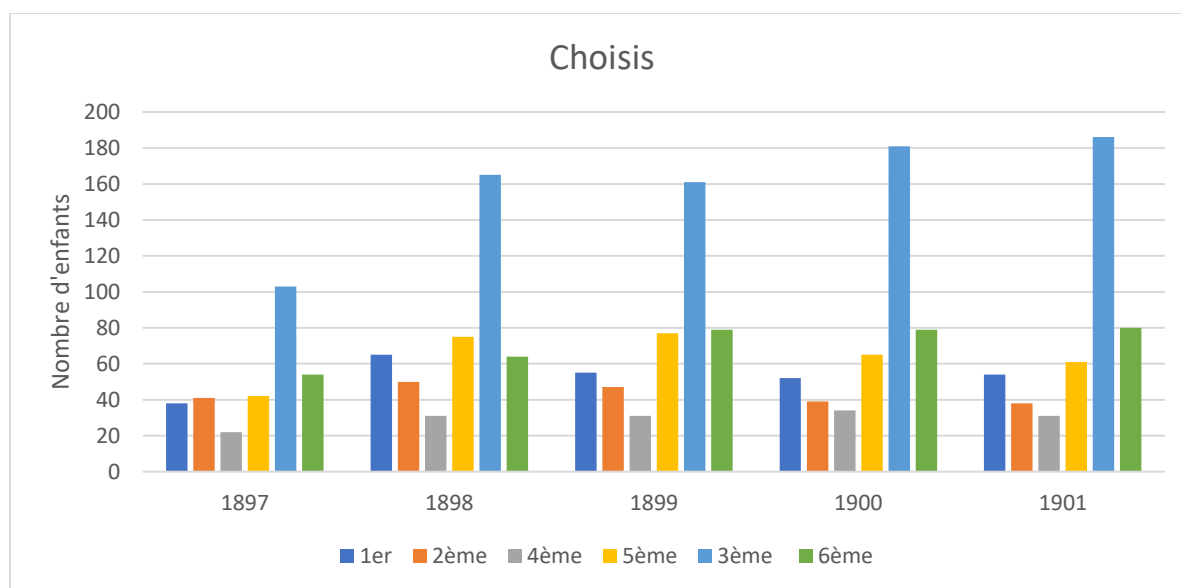


Figure 5 Enfants choisis par le Bureau d'Hygiène pour intégrer les colonies (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913)<sup>52</sup>

On remarque que la sélection est assez similaire aux présélections, cependant il y a une volonté de la ville à équilibrer au mieux ses choix entre les deux circonscriptions pour ne pas en privilégier une par rapport à l'autre. Les statistiques de la répartition entre les deux circonscriptions sont en annexe<sup>53</sup>. Toutefois, si cette volonté est respectée aux débuts des

<sup>50</sup> « Dates de création des arrondissements », Archives Municipales de Lyon, op. cit.

<sup>51</sup> Bienfait Jean, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911-1936). Premier article : les données du problème. » *Revue de géographie de Lyon*, vol. 43, n°1, 1968, p. 66-68.

<sup>52</sup> AML, 2C400810\_1895-2C400810\_1913, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913.

<sup>53</sup> Annexe C, p. 61.



colonies, rapidement un écart va se creuser notamment avec le besoin important pour certains arrondissements d'envoyer les enfants au grand air.

On constate que les arrondissements de la ville reflètent la nécessité pour certains de la création d'institution comme le Serverin pour vivifier les enfants de ces quartiers. Mais on peut voir également que le nombre d'enfants représente l'évolution de la population Lyonnaise. Le 3<sup>ème</sup> arrondissement alors en forte mutation, accueil de plus en plus d'habitants ce qui, de fait, augmente le nombre de prétendants<sup>54</sup>, en revanche la population de la presqu'île diminue. Cela se répercute automatiquement dans d'autres domaines, notamment l'enfance et le social<sup>55</sup>. Nous avons pu comparer la population de Lyon en 1901 par arrondissement et le nombre d'enfants admis au Serverin afin de confronter les proportionnalités.

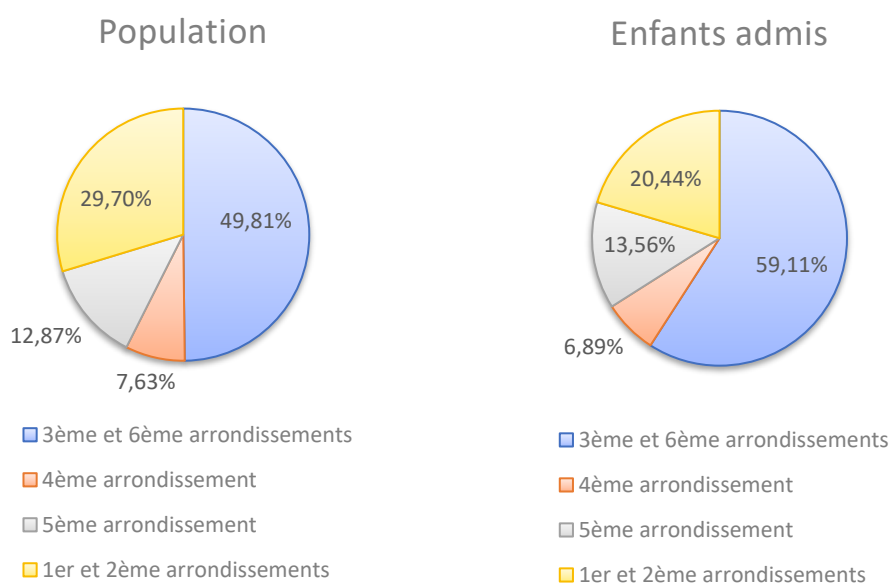


Figure 6 Répartition de la population lyonnaise en pourcentage en 1901 (Bienfait Jean, « La population de Lyon à travers un ... », op. cit.) et Enfants admis aux colonies du Serverin (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-191..., op. cit.)

<sup>54</sup> Bienfait Jean, « La population de Lyon à travers un ... », op. cit.

<sup>55</sup> Martin Denise. « La grande rue de la Guillotière. Etude géographique d'une voie lyonnaise. » *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, vol. 25, n°3, 1950. p. 169-214.

On voit alors que le nombre d'enfants choisis dans le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements est relativement proportionnel à la population. En revanche pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements, qui représentent la Presqu'île, des quartiers plus bourgeois qu'ailleurs à Lyon, on observe que la proportion d'enfants est un peu plus faible par rapport au nombre d'habitants. Pour les 3<sup>èmes</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, on constate qu'il y a environ 10% d'enfants choisis en plus par rapport au nombre d'habitants de ces arrondissements. Cela s'explique encore une fois par le niveau de vie des différents arrondissements.

### **III. Les évolutions du Serverin**

Le Serverin est créé à l'origine pour accueillir un petit nombre d'enfants, celui-ci ne va cesser de s'améliorer afin de permettre à la Ville de Lyon d'envoyer nettement plus d'enfants et ainsi faire vivre le Serverin de nombreuses années.

#### **1. Un bilan positif qui tend à l'expansion du Serverin**

Le bilan de la première colonie ayant été particulièrement satisfaisant pour la ville de Lyon, il est alors convenu de continuer cette œuvre de bienfaisance afin d'en faire bénéficier le plus d'enfants possible. Pour ce faire, la municipalité a décidé de faire agrandir le Serverin, et cela est possible grâce à Monsieur Fisch qui accepte d'effectuer les travaux nécessaires, en parti à ses frais, afin de pouvoir accueillir 300 enfants durant l'été, soit trois colonies de 100 enfants<sup>56</sup>. Les colonies sont réparties de début juillet à fin septembre. Les deux premières étant des colonies pour filles, la dernière, en septembre, est réservée aux garçons à l'exception de l'année 1913 où il y a deux colonies pour garçons, une en juillet et une en septembre et une colonie de filles en août<sup>57</sup>, cependant la raison n'est mentionnée dans aucune archive. Cela permet donc d'augmenter considérablement le nombre d'enfants qui pourra aller au grand air.

---

<sup>56</sup> AML, 2C400810\_1895, Documents administratifs..., op. cit., p. 423.

<sup>57</sup> AML, 2C400810\_1913, Documents administratifs et statistiques 1913 relatifs au projet de budget 1915, p. 145.

La municipalité prend pour habitude de dresser un bilan des colonies scolaires de vacances du Serverin dans les bilans annuels de la ville de Lyon. Chaque année, la discussion valide le report pour l'année d'après de la colonie. Les bilans annuels permettent de voir l'évolution du Serverin, notamment le nombre d'enfants pouvant accéder à la colonie. La première année on retrouvait 100 enfants, l'année suivante on demandait une augmentation pouvant aller jusqu'à 300 enfants. Une augmentation de 200 enfants en seulement un an est considérable et souligne alors la volonté de la ville d'investir du temps et de l'argent pour faire vivre le Serverin et le rendre bénéfique pour de nombreux enfants. Rapidement, en 1897, il est décidé d'augmenter la capacité du Serverin à 450 enfants soit trois colonies de vacances de 150 enfants pour les colonies de 1898<sup>58</sup> pour ce faire un bâtiment supplémentaire est construit en accord avec Monsieur Fisch et la ville de Lyon<sup>59</sup>. Durant la période étudiée, les plus gros changements concernant le bâti ont lieu entre 1895 et 1898, notamment avec l'élévation de nouveaux bâtiments. Jusqu'en 1914, il n'y aura plus de construction aussi considérable mais uniquement des travaux de mises aux normes et d'entretien.

## 2. Le développement de la propriété du Serverin

Durant plusieurs années, de 1895 à 1913, la ville de Lyon paye un loyer de 400 francs annuel pour le bâtiment servant à accueillir les enfants ainsi que le terrain autour, et ceci pour une durée totale de cinquante ans<sup>60</sup>. Des accords ont également été passés pour que les enfants puissent sortir avec le personnel de service dans les bois jouxtant le domaine afin qu'ils puissent aller en promenades et en activités. En 1913, Monsieur Fisch décide de faire une cession du domaine exploité par la ville de Lyon au profit de la municipalité. En effet, pour permettre à la ville de garder la possession de la colonie de vacances et pouvoir faire perdurer le système mis en place, le domaine bâti dans lequel se déroulent les colonies est alors entièrement cédé à la ville de Lyon. Les forêts et bois entourant le domaine du Serverin restent à la possession de Monsieur Fisch. La cession de ce domaine permet à la ville de Lyon de pouvoir utiliser le domaine selon ses propres souhaits et ainsi pouvoir effectuer les

---

<sup>58</sup> AML, 2C400810\_1897, Documents administratifs et statistiques 1897 relatifs au projet de budget 1899, p. 346.

<sup>59</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel (désormais BMO), séance du 6 avril 1897, p. 223.

<sup>60</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel (désormais BMO), séance du 6 avril 1897, p. 223.

changements et améliorations du lieu sans problème de propriété. De plus, la ville de Lyon est couverte en cas de décès de Monsieur Fisch, celle-ci pourrait garder la colonie de vacances active.

### 3. La continuité du Serverin

Le Serverin n'a cessé d'exister de 1895 jusqu'à 2003, même durant les deux guerres, celui-ci accueillait toujours des enfants, cependant il n'y avait pas seulement des lyonnais mais également des parisiens. De plus durant la Première Guerre Mondiale, occasionnellement, le Serverin abritait des prisonniers de guerre<sup>61</sup>. L'étude du Serverin durant les guerres ne concerne pas le sujet traité mais il est tout de même important de souligner que celui-ci ne s'est pas interrompu afin de montrer l'importance de ces colonies scolaires de plein air et de l'utilité du Serverin. En effet, à l'aube de la Première Guerre Mondiale, il a été convenu d'établir une liste de 50 enfants parisiens nécessiteux et orphelins dont les pères veufs étaient partis au front<sup>62</sup>.

---

<sup>61</sup> AML, 1814W/17, Cahier des distributions de vivres pour les prisonniers de guerre, 1917.

<sup>62</sup> AML, 1814W/17, Extrait du registre de délibérations du conseil municipal du 30 novembre 1914.

## Chapitre II : La gestion du Serverin



63

*Figure 7 Colonie de garçons en 1902 (AML, 1814W/252)*

---

<sup>63</sup> AML, 1814W/252, Photographie de la colonie de garçons, 1902.

## I. L'administration au Serverin

La gestion d'une colonie de vacances de cette envergure n'est pas chose simple, l'administration doit alors être relativement organisée, de ce fait nous verrons comment le Serverin est organisé pour une venue des enfants et un séjour encadré.

### 1. L'organisation de la venue des enfants

L'administration met en place le départ des enfants pour le Serverin, pour cela, elle établit une lettre d'information destinée aux parents afin de prévoir les horaires de départ mais aussi le trousseau à remettre à chaque enfant qui est composé de la manière suivante :

« 1° Un vêtement en bon état ;

2° Une paire de chaussures très solides ;

3° Trois chemises ;

4° Trois mouchoirs de poche ;

5° Trois paires de bas ou chaussettes. »<sup>64</sup>

La communication avec les parents est essentielle et l'administration du Serverin se doit de la gérer du mieux possible. De plus, en dehors des trois mois de colonies, l'administration est totalement gérée par la ville de Lyon et non pas sur place au Serverin.

La ville de Lyon est également en contact avec Monsieur Fisch durant toute l'année et échange avec les directeurs des écoles de la ville ainsi qu'avec le Bureau d'Hygiène pour permettre une organisation optimale des colonies de vacances. On remarque ce phénomène grâce aux correspondances tenant à jour les processus de recrutement de la ville, aux lettres de Monsieur Fisch pour informer la ville des nouveautés achetées destinées Serverin mais aussi des échanges entre le Bureau d'Hygiène et la municipalité afin de prendre connaissance des impératifs à mettre en place avant l'arrivée des enfants. Par exemple, le Bureau d'Hygiène signale à la ville de Lyon qu'une recrudescence de cas de variole s'étend autour du Serverin,

---

<sup>64</sup> AML, 112WP/7, Avis aux parents, 1904.

pour endiguer la propagation, la ville de Lyon demande donc aux parents, par le biais des écoles, que les enfants qui participeront aux colonies soient vaccinés.

## 2. Les assurances

Le Serverin accueillant du public, celui-ci doit alors être couvert par une assurance contractée par la municipalité, afin que les enfants et le personnel soient encadrés de manière responsable. Dans le contrat passé avec Monsieur Fisch, il est stipulé que l'assurance doit être à la charge du locataire, soit la ville de Lyon. La première assurance contractée en 1898 couvre alors les incendies<sup>65</sup>, en cas d'un départ de feu dans les bâtiments de la colonie mais également de sécuriser le mobilier. Plus tard, en 1902, une assurance de responsabilité civile est contractée<sup>66</sup>. Cela permet alors de couvrir tous les enfants en cas d'accident qui pourrait survenir sur leur propre personne au sein du camp. Cette même assurance est renouvelée en 1903<sup>67</sup>, mais cette fois-ci pour couvrir 450 enfants. En 1908, l'assurance incendie contractée 10 ans plus tôt touchant à sa fin, le renouvellement est alors contracté avec la même compagnie d'assurance que celle utilisée pour la responsabilité civile « La providence » pour une durée de cinq ans<sup>68</sup>.

## 3. Le recrutement du personnel et la direction

La ville de Lyon doit également veiller aux recrutements des instituteurs surveillants et des femmes de services. Les surveillants sont souvent des instituteurs de la ville exerçant depuis plusieurs années en qui la ville place toute confiance afin d'encadrer les jeunes. Les femmes de services sont parfois les épouses des instituteurs, d'une année à l'autre le personnel reste souvent identique si les retours sont jugés positifs et s'il n'y a pas de désistement. Durant la période étudiée, trois directeurs se sont succédés, Monsieur Crosse, Monsieur Bertrand et Monsieur Valat. On retrouve plusieurs courriers de directeurs qui demandent le renouvellement du même personnel d'une année à l'autre en raison de la bonne

---

<sup>65</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 22 mars 1898, p.172

<sup>66</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 23 septembre 1902, p. 82.

<sup>67</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 28 juillet 1903, p. 40.

<sup>68</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 17 février 1908, p. 111.

gestion des dernières colonies et des résultats satisfaisants de celles-ci<sup>69</sup>. Les instituteurs surveillants sont désignés par l'Inspecteur d'Académie du Rhône, les instituteurs se proposent pour aller au Serverin puis l'Académie décide ou non de statuer sur leur candidature. Cependant, ce sont les instituteurs désignés qui doivent choisir eux-mêmes leurs suppléants<sup>70</sup>.

Les directeurs des colonies ont tous un poste à la ville de Lyon, ils exercent en mission supplémentaire la direction de la colonie durant les mois de juillet, août et septembre. Le premier Directeur, Jean Baptiste Crosse a exercé durant deux ans ce poste. Il est à l'origine Inspecteur du matériel scolaire, puis directeur économe à l'Hôtel des Invalides du Travail<sup>71</sup>, il encadre de plus, les colonies du Serverin pendant les années 1895 et 1896 soit les débuts de la colonie. Le directeur suivant, Paul David Bertrand, encadre les séjours de 1897 à 1901. Il arrête ses fonctions après quatre années de service des suites de problèmes de santé et son âge avancé<sup>72</sup>. En parallèle de sa mission de Directeur des colonies scolaires de vacances du Serverin, il est également le chef du Bureau d'Hygiène, puis secrétaire économe<sup>73</sup>. Après sa démission c'est Alexandre Valat qui prend sa place, il exerce à la ville de Lyon le poste d'Inspecteur principal du service des voitures et durant les mois de juillet, août et septembre le poste de directeur des colonies du Serverin. Il part à la retraite en 1913 mais continue d'être le directeur durant plusieurs années, la dernière recensée dans son dossier de carrière étant 1916<sup>74</sup>. Les directeurs touchent une indemnité pour leur travail s'élevant à 500 francs en complément de leurs revenus des postes principaux. L'une des missions des directeurs en durant le séjour était d'établir un compte rendu des colonies de vacances, ceux-ci servent à la municipalité pour établir le bilan annuel ; ils ont été l'un des supports principaux pour cette étude. Les comptes rendus sont rédigés à la fin des trois séjours et se doivent d'être

---

<sup>69</sup> AML, 112WP/7, Réponse de Monsieur Valat à Monsieur le Maire, 7 janvier 1910.

<sup>70</sup> AML, 112WP/7, Lettre de l'Inspecteur d'Académie du Rhône à Monsieur le maire de Lyon, 20 juin 1911.

<sup>71</sup> AML, 524W/284/Crosse, Dossier de carrière, 1911.

<sup>72</sup> AML, 524W/82/Bertrand, Lettre de démission, 6 décembre 1901.

<sup>73</sup> AML, 524W/82/Bertrand, Dossier de carrière, 1905.

<sup>74</sup> AML, 524W/926/Valat, Dossier de carrière, 1916.



impersonnels, comporter deux parties, l'une dite « morale », qui décrit la colonie d'ordre général, son fonctionnement, les changements depuis l'année précédente<sup>75</sup>.

## **II. Les bâtiments du Serverin**

Les bâtiments du Serverin sont la propriété de Monsieur Fisch, cependant comme précisé plus haut, un bail est fait avec la ville de Lyon afin de mettre à disposition les bâtiments<sup>76</sup>. Le bail sera effectif jusqu'en 1913, date à laquelle Monsieur Fisch cède les locaux de la colonie du Serverin à la ville de Lyon.

### **1. Le bâtiment du Serverin et l'agrandissement**

Durant les premières années du Serverin de nombreux travaux ont été effectués, c'est l'architecte de la ville de Lyon Monsieur Faure qui dirige les travaux. Un état des lieux général a été effectué en 1897. Le Serverin se trouve sur un terrain triangulaire qui peut quelquefois être difficile à aménager<sup>77</sup>. Le bâtiment utilisé par la ville de Lyon dès le début des colonies de vacances est le seul qui dispose d'une photographie de l'époque que nous pouvons retrouver en annexe<sup>78</sup>. On sait par cet état des lieux que le bâtiment principal mesure 28 mètres de long et se compose d'un rez-de-chaussée dans lequel se trouve un préau. Le premier étage sert de dortoir avec une pièce comprenant 75 lits pour enfants ainsi que deux pour les surveillants, on trouve au même étage la lingerie, une salle pour déposer les vêtements sales, une salle de douche, les chambres du directeur et des professeurs ainsi que trois cabinets ; le deuxième étage sert de débarras<sup>79</sup> et sera par la suite être transformé en dortoir. Afin de pouvoir accueillir plus d'enfants, Monsieur Fisch accepte de céder un bâtiment à la mairie de Lyon pour que celui-ci soit réaffecté et puisse accueillir de nouveaux colons. De plus la ville de Lyon

---

<sup>75</sup> AML, 112WP/7, Lettre du Maire de Lyon à Monsieur Valat, 1909.

<sup>76</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 6 avril 1897, p. 223.

<sup>77</sup> AML, 1613WP21, Projet modifié et validé par le Conseil Municipal, 1897.

<sup>78</sup> Annexe D, p. 62.

<sup>79</sup> AML, 454WP/46, Lettre de Monsieur Faure à Monsieur le Maire, 18 janvier 1897.

souhaite construire une annexe afin de parfaire l'accueil des enfants<sup>80</sup>, ces travaux ont également permis de perfectionner les bâtiments en ajoutant des bains-douches, cabinets, un préau et un réfectoire. Ainsi, les enfants ne seraient pas à l'étroit et la capacité d'accueil serait grandement augmentée. Grâce à l'intégralité des travaux réalisés durant l'année 1897, le nombre d'enfants par colonie augmente de 50 à 150, cela permet donc à 450 enfants de pouvoir partir chaque année au Serverin<sup>81</sup>. L'évolution du bâtiment est assez intéressante, afin de mieux comprendre nous retrouvons en annexe<sup>82</sup> le projet définitif d'annexe, ainsi que le bâtiment avant et après la construction<sup>83</sup>.

## 2. Les travaux de perfectionnement

Des travaux d'embellissement ont lieu régulièrement comme l'amélioration des ventilations, mais aussi l'installation de nouveaux fourneaux, de porte-manteaux numérotés<sup>84</sup> qui permettent à chaque enfant d'avoir chacun le sien pour la durée du séjour et limiter la contagion de poux. On installe également une grande véranda pour que les enfants puissent profiter de l'extérieur tout en étant protégés en cas d'intempéries. On constate aussi la création d'un gymnase, ce qui permet aux enfants de faire des activités sportives en intérieur. Également, relevant de l'ordre du détail, on ajoute des glaces au-dessus des lavabos ou encore des tapis en linoléum<sup>85</sup>. Toutes ces installations permettent de parfaire l'établissement et de faire en sorte que les enfants se sentent bien en ces lieux.

Certains aspects pratiques du quotidien ont dû être améliorés d'une année à une autre. Ce fut le cas pour l'eau, en effet les premières colonies regroupant moins d'enfants, le manque d'eau ne se faisait pas sentir, cependant, en 1898, quand le nombre d'enfants a considérablement augmenté, l'accès à l'eau se faisait plus difficilement<sup>86</sup>. En effet, à la suite

---

<sup>80</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 6 avril 1897, p. 223.

<sup>81</sup> AML, 2C400810\_1898, Documents administratifs..., op. cit., p.289.

<sup>82</sup> Annexe E, p. 63.

<sup>83</sup> AML, 1613WP21, Projet modifié et validé par le Conseil Municipal, 1897.

<sup>84</sup> AML, 2C400810\_1899, Documents administratifs et statistiques 1899 relatifs au projet de budget 1901, p. 233.

<sup>85</sup> AML, 2C400810\_1900, Documents administratifs et statistiques 1900 relatifs au projet de budget 1902, p. 236.

<sup>86</sup> AML, 2C400810\_1898, Documents administratifs..., op. cit., p.290.

de la pénurie d'eau il a été nécessaire de prendre l'eau de puits du domaine, mais celle-ci n'est pas toujours propre à la consommation et peut alors engendrer des problèmes de santé contraires aux attentes de la colonie. Le problème d'eau persiste durant plusieurs années, on nous rapporte que les enfants doivent par conséquent réduire leurs bains-douches par aspersion en les limitant à deux par séjour. En 1904, l'eau manque tellement que le fermier du Serverin doit approvisionner la colonie pour que les enfants puissent boire à leur soif<sup>87</sup>. Une solution a été trouvée durant l'année 1905, un puits qui avait été rebouché il y a de cela plusieurs années a été remis en service et permis de rétablir un accès convenable à l'eau dès la colonie de 1906 où pour la première fois depuis 1897 il n'y a pas eu de pénurie d'eau<sup>88</sup>.

### 3. L'hygiène des locaux

On note une volonté de faire du Serverin un lieu sain et propre, où l'hygiène, malgré une grande quantité d'enfants, est respectée. Il est important qu'ils aient une infrastructure convenable pour se laver et des toilettes à proximité pour garder des bâtiments propres. Le fait de pouvoir laver les enfants facilement, de laver le linge et plus généralement de garder le lieu propre, évite des désagréments comme des punaises de lit ou des maladies comme la galle. Afin de maintenir une hygiène correcte, des habitudes de nettoyage ont été mises en place, notamment en désinfectant les lits et les boiseries avec de l'ammoniaque et de la poudre de pyrèthre qui est un insecticide<sup>89</sup> ; cela permet alors de tuer punaises de lit, poux et autres parasites.

A cela s'ajoutent également des problèmes de propreté ; on souligne des problèmes de ventilation. Les bâtiments ayant été réaménagés pour accueillir plus d'enfants n'ont pas forcément bénéficié d'un rééquipement optimal en matière d'aération et ventilation. Des problèmes d'odeurs et d'air insalubre à la respiration sont alors signalés. Les lieux de récréation des enfants sont aussi limités, notamment en cas de pluie et cela empiète sur le réfectoire causant de nouveau, des soucis d'hygiène. Afin de pallier ces désagréments, la

---

<sup>87</sup> AML, 2C400810\_1904, Documents administratifs et statistiques 1904 relatifs au projet de budget 1906, p. 258.

<sup>88</sup> AML, 2C400810\_1906, Documents administratifs et statistiques 1906 relatifs au projet de budget 1908, p. 253.

<sup>89</sup> AML, 112WP/7, Lettre du directeur des colonies de vacances à Monsieur le Maire de Lyon, 8 février 1910.

municipalité prévoit pour l'année 1899 de gros travaux d'aménagements que nous retrouvons dans le bilan annuel de 1898 :

« 1° - Ventilation du dortoir du 2<sup>ème</sup> étage ;

2° - Construction de cabinets d'aisance dans le jardin ;

3° - Installation d'un nouveau fourneau de cuisine ;

4° - Pose de 150 porte-manteaux de porte-chapeaux ;

5° - Construction d'une vaste véranda adossée à la salle du rez-de-chaussée servant de préau et de réfectoire »<sup>90</sup>

Il est également signalé que pour le point n°5, Monsieur Fisch donne la somme de 1 000 francs à la ville de Lyon pour construire la véranda en question. L'ensemble des points évoqués pour les travaux met en avant la nécessité pour la ville de Lyon de modifier les lieux afin de garantir un séjour dans de bonnes conditions d'hygiène et sanitaires pour les enfants. Plus tard, en 1910, sont entreprises de nouvelles améliorations, notamment encore au sujet de l'aération avec la mise en place de l'aération dans les toilettes des dortoirs afin de limiter la propagation des odeurs et d'aérer les pièces<sup>91</sup>.

### **III. L'aspect financier du Serverin**

La ville de Lyon finance plusieurs aspects du Serverin, dans un premier temps, le coût des colonies de vacances, c'est-à-dire les dépenses pour les enfants, le personnel, la nourriture et celles liées au quotidien. Dans un second temps, la ville doit parfois investir dans des travaux de réfection des bâtiments, ou bien procéder à des agrandissements du domaine. Il est important de souligner également la participation financière active de Monsieur Fisch pour certains projets du domaine. Nous ne pouvons pas établir un budget complet des prix des bâtiments et autres restaurations, mais seulement quelques extraits car les documents utiles à ces recherches n'ont pas tous été conservés dans les archives.

---

<sup>90</sup> AML, 2C400810\_1898, Documents administratifs..., op. cit., p. 289.

<sup>91</sup> AML, 112WP/7, Lettre du Directeur des colonies de vacances à Monsieur le Maire de Lyon, 8 février 1910.

## 1. Le coût financier du domaine et des infrastructures du Serverin

La ville de Lyon paye un loyer de 400 francs par an à Monsieur Fisch pour l'occupation des bâtiments<sup>92</sup> et ce, jusqu'en 1913, année où les bâtiments sont cédés à la ville de Lyon. Cependant, les archives mettent en exergue la générosité de Monsieur Fisch ; dans un courrier datant notamment du 18 mars 1908, le Maire, Edouard Herriot écrit, « J'ai l'honneur de vous accuser réception de la somme de 500 francs que vous voulez bien consacrer, comme chaque année, à notre colonie scolaire du Serverin. »<sup>93</sup>. Le loyer payé est donc redistribué à la colonie avec une plus-value de 100 francs. Cette aide annuelle n'est pas négligeable et permet alors de financer des activités pour les enfants ou d'entamer de nouveaux travaux ; un tableau récapitulatif des dons de Monsieur Fisch et l'utilisation de ceux-ci est tenu par la ville pour les années de 1902 à 1907<sup>94</sup>. Avec ce tableau on constate les dépenses effectuées qui concernent très souvent des activités diverses comme la location d'un piano ou alors pour des travaux comme la réhabilitation du puits ou la réfection du toit de la véranda. Cela permet à la municipalité de faire de réelles économies sur le budget accordé au Serverin.

Les assurances évoquées dans la partie précédente représentent également un coût pour la municipalité. En effet, la première assurance évoquée couvrant les incendies s'élève à 60 francs par an pour une durée de 10 ans<sup>95</sup>. L'assurance concernant la responsabilité civile s'élève à 67 francs par an en 1902<sup>96</sup> et est augmentée en 1903 à 92 francs car elle couvre beaucoup plus d'enfants<sup>97</sup>. Le renouvellement de l'assurance incendie s'élève quant à elle à 63 francs par an<sup>98</sup>.

Certains bâtiments ont dû subir des restaurations et de nouveaux ont dû être construits, c'est le cas de l'annexe décidée en 1897, sa construction étant estimée à 55 000

---

<sup>92</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 6 avril 1897, p. 223.

<sup>93</sup> AML, 112WP/7, Lettre du Maire à Fisch, 19 mars 1908.

<sup>94</sup> AML, 112WP/7, Emploi des dons en espèce faits par Monsieur Fisch au profit des Colonies de Vacances du Serverin de 1902 à 1907, 1908.

<sup>95</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 22 mars 1898, p.172.

<sup>96</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 23 septembre 1902, p. 82.

<sup>97</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 28 juillet 1903, p. 40.

<sup>98</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 17 février 1908, p. 111.

francs, cependant nous avons pu constater que le coût final de l'annexe s'élève à 61 000 francs<sup>99</sup> grâce à la seule pièce d'archive concernant le Serverin qui se trouve aux Archives Départementales du Rhône et de la Métropole de Lyon

## 2. Le budget général des colonies

A l'origine, les colonies scolaires de vacances du Serverin devaient compter entre cinquante et soixante enfants et celles-ci devaient avoir lieu deux fois dans l'année. La colonie est alors encadrée par un instituteur et deux femmes de service. Le budget suivant a alors été établi dès le départ pour chaque enfant. Afin de faciliter la lecture de celui-ci, nous avons décidé de le mettre sous forme de tableau, représentant le budget pour une colonie d'une durée de vingt-et-un jours et pour soixante enfants. Tous les coûts sont en anciens francs français.

	<b>Entretien</b>	<b>Transport</b>	
<b>Par enfant</b>	1 fr /jour	3 fr /aller/retour	
<b>Par colonie</b>	1260 fr /21 jours	180 fr	<b>Total coût des enfants</b>
<b>Total des deux colonies</b>	2520 fr	360 fr	2880 fr

Les dépenses concernent également le personnel c'est pourquoi nous avons fait un tableau similaire pour le coût du personnel de service.

	<b>Transports</b>	<b>Salaire</b>	
<b>Par colonie</b>	230 fr	150 fr	<b>Total coût du personnel</b>
<b>Total des deux colonies</b>	460 fr	300 fr	760 fr

---

<sup>99</sup> Op 5018/156 Lettre du secrétariat général de la Préfecture du Rhône pour l'administration, mai 1897.

La ville de Lyon a également prévu une somme pour permettre d'installer le matériel nécessaire pour la cuisine et le réfectoire, ainsi qu'un crédit prévisionnel de 1 220 francs. Cela est garanti par une subvention de la ville de Lyon pour l'ensemble des deux colonies à 5 000 francs<sup>100</sup>.

Cependant, ce budget n'est valable que pour l'année 1895, l'année d'après, la mairie fait le choix d'organiser trois colonies scolaires, deux de filles et une de garçons et toutes comportant cent enfants. Le budget est alors revu et augmenté proportionnellement en raison du nombre d'enfants.

Un nouveau budget est établi une fois les colonies atteignant 150 enfants par séjour ; un crédit de 16 000 francs est alors accordé. Voici deux exemples type de comptes pour les colonies de 1906 et 1913, au vue de la complexité pour traduire les documents en tableau, nous retrouverons directement les documents d'origine :

---

<sup>100</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.452.

Crédit inscrit au budget..... 16.000 »

**Répartition des dépenses.**

Nourriture de 450 enfants pendant 22 jours à 0 fr. 86 par jour ....	8.514 »	
Nourriture des directeur et surveillants, 544 journées à 1 fr. 45 ...	788 80	
Nourriture de 10 femmes de service, 850 journées à 1 fr. 13.....	977 50	
Voyages, aller et retour .....	763 05	
Indemnité au directeur .....	500 »	
Indemnité aux 4 surveillants, à 255 fr. l'une .....	1.020 »	
Indemnité à un gardien .....	100 »	
Gages de 10 femmes de service pendant 3 mois :		
1 à 150 fr .....	150 »	} 4.440 »
3 à 120 fr .....	360 »	
6 à 105 fr .....	630 »	
Blanchissage : draps, serviettes, essuie-mains, torchons, tabliers de cuisine et linge du personnel.....	385 05	
Entretien du bâtiment :		
Mémoire Grosclaude, entrepreneur.....	166 71	
Entretien du mobilier et du matériel :		
Mémoire Feugier, plombier.....	24 65	} 239 05
— Modini, ferblantier.....	58 25	
— Gros, matelassier .....	32 40	
— Defond, toile .....	18 »	
— Haury, tabliers de cuisine .....	28 80	
Diverses factures .....	76 95	
Transport de marchandises, déplacements, médecin, pharmacien, achats de jouets et instruments divers, imprévus.....	330 »	
<b>TOTAL des dépenses .....</b>	<b>14.924 16</b>	

Figure 8 Répartition des dépenses pour les colonies de 1906 (AML, 2C400810\_1906)<sup>101</sup>

<sup>101</sup> AML, 2C400810\_1906, Documents administratifs..., op. cit., p. 254.



# Compte-rendu financier

Crédit inscrit au budget de 1913.  
Répartition des dépenses.

16000<sup>f</sup>/<sub>4</sub>

Nouriture de 450 enfants pendant 22 jours. soit: 9900 journées à 0.86 <sup>c</sup>	8514	4	
d <sup>e</sup> des directeurs et surveillants. soit: 514 journées à 1 <sup>f</sup> .50	771	4	
d <sup>e</sup> de 10 femmes de service. soit: 842 journées à 1 <sup>f</sup> .40	1178	80	
Voyages. Aller et retour	732	35	
Assurance des enfants	85	50	
d <sup>e</sup> des femmes de service	50	4	
Indemnité au directeur	500	4	
Indemnité aux 4 surveillants à 225 <sup>f</sup> l'un	900	4	
Gages de 10 femmes de service pendant 3 mois.			
1 à 150 <sup>f</sup> + 1 <sup>f</sup> .50 contribution de la ville (loi du 5 avril 1910)	151	50	1144 50
3 à 120 <sup>f</sup> + 1.50 ——— d <sup>e</sup> ——— ( ——— d <sup>e</sup> ——— )	361	50	
6 à 105 <sup>f</sup> + 1.50 ——— d <sup>e</sup> ——— ( ——— d <sup>e</sup> ——— )	631	50	
Blanchissage: draps, serviettes, essuie mains, torchons, tabliers de cuisine et linge du personnel	287	80	
Travaux et charrois	413	50	
Entretien du bâtiment			
Mémoire Feyrier	277	01	440 99
— d <sup>e</sup> — Cellard	84	23	
— d <sup>e</sup> — Christin	79	75	
Entretien du mobilier			
Mémoire Gros	79	4	652 28
— d <sup>e</sup> — Feyrier	454	18	
— d <sup>e</sup> — Gallois	90	35	
— d <sup>e</sup> — Defond	28	75	
Transport de marchandises, déplacements, médecin, pharmacien, achats de jouets et ustensiles divers, dépenses imprévues.	327	88	
Total des dépenses:....	15998	60	

102

Figure 9 Compte rendu financier des colonies de 1913 (AML, 112WP/7)

<sup>102</sup> AML, 112WP/7, Compte-rendu des dépenses, 1913.

Il est assez intéressant de comparer les deux comptes de dépenses ; sept ans les séparent, il y a donc une évolution. Nous constatons que le prix de la nourriture par jour est de 0,86 francs par enfant, tandis qu'à la création de la colonie, le coût par enfant était de 1 franc. On voit qu'une fois le coût de 0,86 francs est instauré, celui-ci n'a plus évolué. Les autres dépenses qui n'ont pas évolué entre ces deux années sont celles des « transports de marchandises, déplacements, médecin, [...], imprévus »<sup>103</sup> qui s'élèvent toujours à 330 francs. Les dépenses en baisse sont celles des « voyages, aller et retour »<sup>104</sup> qui diminuent de 30 francs. Cela peut s'expliquer par la mise en place d'une remise de la part de la compagnie des chemins de fer P.L.M. On constate également que les indemnités des surveillants sont en baisse, passant de 255 francs à 225 francs. Cette baisse peut paraître étonnante car les indemnités sont plus souvent revues à la hausse plutôt qu'à la baisse. Néanmoins, cela peut s'expliquer par la nécessité d'alimenter le budget d'une autre dépense. En effet, on observe une augmentation du coût de la nourriture par jour de 0,05 francs pour les surveillants et de 0,25 francs pour les femmes de service. En 1913, la dépense pour un gardien ne figure pas, toutefois nous n'avons pas plus d'information à ce sujet, nous ne savons pas si le poste a été fermé ou si celui-ci avait été créé à titre exceptionnel en 1906. Il n'y a pas eu d'évolution sur le gage des femmes de service à l'exception d'une contribution de la ville de Lyon de 1,50 francs à la suite de la loi du 5 avril 1910 portant sur les retraites ouvrières et paysannes<sup>105</sup>. On constate que le crédit accordé par la ville de Lyon est alors très bien respecté, cela permet de pouvoir en bénéficier pleinement chaque année.

Suite aux premiers mois de la Première Guerre Mondiale, la ville de Lyon accepte d'accueillir les enfants parisiens dans les colonies scolaires de vacances du Serverin en demandant un crédit supplémentaire s'élevant à 6 000 francs afin de pouvoir accueillir les enfants durant toute l'année<sup>106</sup>.

---

<sup>103</sup> AML, 2C400810\_1906, Documents administratifs..., op. cit., p. 253.

<sup>104</sup> AML, 112WP/7, Compte-rendu des dépenses, 1913.

<sup>105</sup> « Loi sur les retraites ouvrière et paysanes », Travail-Emploi.Gouv, [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi\\_sur\\_les\\_retraites\\_ouvrieres\\_et\\_paysannes-3.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_sur_les_retraites_ouvrieres_et_paysannes-3.pdf).

<sup>106</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 30 novembre 1914, p. 85.

### Chapitre III : Les conditions de vie dans les colonies de vacances



107

*Figure 10 Colonie de filles en 1902 (AML, 1814W/253)*

---

<sup>107</sup> AML, 1814/253, Photographie de la colonie de filles, 1902.

## I. Le quotidien des enfants au Serverin

Bien que la colonie scolaire de vacances puisse s'apparenter à des grandes vacances à la campagne, les enfants ont tout de même un encadrement pour leur permettre de se ressourcer dans de bonnes conditions, nous verrons alors leur quotidien au sein de la colonie.

### 1. L'arrivée à la colonie

Les enfants venant tous de la ville de Lyon, il est impératif d'organiser leur venue en amont. Les parents ne peuvent pas emmener leurs enfants jusqu'au Serverin, la municipalité prend alors en charge leur transport depuis la ville jusqu'à la colonie. Le trajet proposé par la ville de Lyon est donc un départ en provenance de la gare des Brotteaux à Lyon jusqu'à Meximieux, puis un relais en voiture jusqu'à trois kilomètres du Serverin, la fin du chemin se faisant à pied, les voitures ne pouvant accéder jusqu'à la colonie<sup>108</sup>.

#### a) Journées types des enfants et du personnel

Les journées des enfants sont rythmées par un emploi du temps précis :

« A 6h. du matin	Lever
De 6h à 6h ½	Soins de propreté
De 6h ½ à 7h	Premier déjeuner
De 7h à 8h ½	Petite promenade
De 8h ½ à 9h	Deuxième déjeuner
De 9h à 10h	Récréation dans le parc
De 10h à 11h	Leçon de chant
De 11h à midi	Récréation dans le parc
A midi	Diner
De 1h à 2h	Récréation dans le parc
De 2h à 3h	Travaux manuels

---

<sup>108</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.450.

De 3h à 4h	Récréation dans le parc
A 4 heures	Goûter
De 4h à 7h	Grande promenade
A 7h	Souper
De 7h ½ à 8h	Récréation
A 8 heures	Coucher » <sup>109</sup>

« Tous les dimanches la promenade du matin est remplacée par le nettoyage des vêtements, des chaussures, la toilette des ongles, etc »<sup>110</sup>

L'emploi du temps est calqué chaque année sur ce modèle, cependant même si un emploi du temps est fixé, celui-ci est adapté en fonction de la météo, également s'il y a des exceptions comme un spectacle réalisé par les enfants. Les activités telles que le chant et les travaux manuels sont très appréciés par les enfants mais également par le personnel. Cela permet de faire des pauses durant les récréations et d'apporter des temps calmes aux enfants, nécessaires pour leur bien-être. Les enfants peuvent également profiter d'activités divertissantes durant leur villégiature car Monsieur Fisch a fait installer au sein de la colonie un petit théâtre-guignole et un phonographe pour permettre aux enfants de se divertir<sup>111</sup>. On responsabilise également les enfants avec des temps, comme le dimanche matin, où ceux-ci doivent nettoyer leurs affaires et faire leur toilette de manière plus poussée. Responsabiliser les enfants sur leur hygiène est important, leur donner ces habitudes peut leur permettre d'améliorer leur mode de vie dans leur famille, en gardant les habitudes prises durant le séjour. Les enfants sont tous issus d'un milieu populaire et sont amenés à être facilement sujets aux maladies, car adopter une bonne hygiène contribue à préserver au minima la santé des jeunes.

A la création du Serverin, seul un enseignant et deux femmes de service ainsi que deux surveillants étaient préposés à chaque colonie de vacances<sup>112</sup>. Cependant en vue de

---

<sup>109</sup> AML, 2C400810\_1904, Documents administratifs..., op. cit., p. 259.

<sup>110</sup> AML, 1814W/87, Emploi du temps des enfants, 1904.

<sup>111</sup> AML, 2C400810\_1900, Documents administratifs... , op. cit., p. 237.

<sup>112</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.452.

l'extension de la colonie, passant de 50 à 150 enfants par séjour, il était indispensable d'augmenter le personnel. Avec l'augmentation de l'effectif des enfants, le personnel est alors composé d'un directeur, de dix femmes de service, de quatre surveillants et d'un gardien<sup>113</sup>. Les surveillants et femmes de service veillent au bon déroulement du séjour et s'occupent des enfants quotidiennement. Dans les fonds exploités, nous n'avons pas trouvé de documents concernant la vie des employés au Serverin durant cette période cependant nous avons un document intéressant datant de 1914 ; il s'agit d'une note de service rédigée par Monsieur Valat, le Directeur<sup>114</sup>. Celle-ci détaille les tâches affectées aux surveillants et le déroulement des journées et est disponible en annexe<sup>115</sup>.

## 2. Les correspondances entre les parents, les enfants et l'administration

La correspondance entre les enfants et les parents est relativement importante durant les voyages comme les colonies de vacances, celles-ci font partie de leur quotidien. Des temps sont prévus pour que les enfants puissent écrire à leurs parents et en retour les lettres envoyées aux enfants sont distribuées et lues afin qu'ils puissent avoir des nouvelles de leur famille. On peut constater que la correspondance est particulièrement importante, car durant une séance du conseil municipal du 17 Juillet 1900, parmi les questions posées, l'une d'entre elle porte sur le « défaut de correspondances entre les enfants de la colonie de vacances du Serverin et leurs familles ». En effet, Monsieur Masson explique avoir eu le retour d'un parent n'ayant toujours pas de nouvelles de son enfant depuis dix jours<sup>116</sup>. Il est alors précisé de faire remonter au directeur de la colonie de vacances de bien veiller à ce que les enfants écrivent toutes les semaines à leurs parents et que ce moment ne soit pas oublié. Cela nous montre l'importance tout de même pour les familles de voir que leurs enfants se portent bien et profitent du grand air.

Les sources de cette étude sont principalement internes, ce sont des sources du Serverin lui-même ou bien du Bureau d'Hygiène de la ville de Lyon. Cela ne nous permet pas

---

<sup>113</sup> AML, 2C400810\_1906, Documents administratifs... , op. cit., p. 254.

<sup>114</sup> AML, 1814W/87, Note de service, 1914.

<sup>115</sup> Annexe F, p. 66.

<sup>116</sup> AML, Bulletin Municipal Officiel, séance du 17 juillet 1900, p. 104.

d'avoir un avis objectif concernant le quotidien des enfants, car nous n'avons pas leur point de vu, ni les dossiers de ceux-ci où peuvent figurer des échanges avec les parents. Cependant certains documents nous permettent de nuancer nos propos. La ville déclare que la colonie de vacances est toujours d'une propreté irréprochable et encourage celle-ci à perdurer pour les années suivantes. En revanche nous conservons, par le biais d'une lettre, écrite par la mère d'une fillette présente à la colonie qui souligne l'invasion de punaise de lit dès l'arrivée de sa nièce et de sa fille<sup>117</sup> ; étant la seule lettre de plainte, elle se trouve en annexe<sup>118</sup>. Une réponse a été donnée par le bureau de l'Hygiène, considérant la lettre comme excessive avec des propos exagérés. Il est alors difficile de savoir si effectivement les conditions de propreté ne sont pas si bonnes comme citées dans les bilans annuels de la ville<sup>119</sup>. Nous savons pour autant que la vie en collectivité à cette époque est effectivement sujette aux invasions de punaises et aux maladies infantiles. Cependant la lettre étant datée de l'année précédente avant l'interdiction des visites des parents, cela peut avoir poussé le Directeur à interdire définitivement les visites pour éviter ce genre de désagrément.

### 3. Le retour à domicile des enfants

Au retour des enfants, le Bureau d'Hygiène examine de nouveau les enfants afin de voir leur évolution, notamment en prise de poids pour s'assurer de leur bonne santé, elle est un indice de bonne santé, elle est relevée pour toutes les colonies au Serverin et plus en général dans toutes les colonies de vacances<sup>120</sup>. La mesure du poids des enfants est systématique on le retrouve également dans les écoles de plein air comme facteur de bonne

---

<sup>117</sup> AML, 112WP/7, Lettre de plainte d'une mère au Maire de Lyon, 24 juillet 1909.

<sup>118</sup> Annexe G, p. 68.

<sup>119</sup> AML, 112WP/7, Lettre de réponse au maire de Lyon par l'adjoint du Maire Henry Gorjus, 4 août 1909.

<sup>120</sup> Lee Downs Laura, *Des colonies de Vacances, de 1880 à nos jours*, op. cit., p. 67.

santé<sup>121</sup>. Afin de montrer la prise de poids des enfants nous avons fait un graphique explicatif.

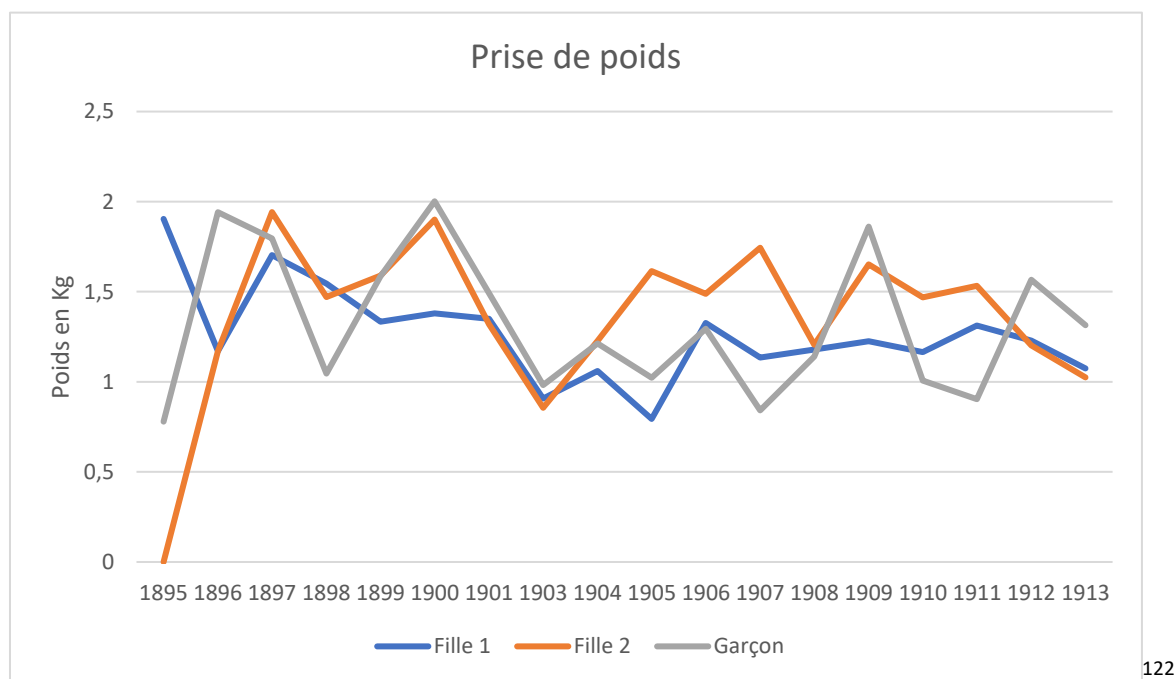


Figure 11 Courbe de la prise de poids durant les colonies de 1895 à 1913 (AML, 2C400810\_1895-2C400810\_1913)

Cette courbe montre une prise de poids entre 900 grammes et 2kg, ce qui est une prise relativement importante pour des villégiatures de seulement trois semaines. Cela indique alors plusieurs facteurs, les enfants arrivent sans doute relativement maigre, les enfants étant issus de familles relativement pauvres où la nourriture manque sûrement. On voit alors que durant les colonies les enfants mangent à leur faim et se revigorent.

On retrouve également lors des visites de départ le bilan médical des enfants, si certains ont développé un problème de santé durant la colonie celui-ci est mentionné dans un courrier récapitulatif<sup>123</sup>. Dans ces courriers type le directeur fait aussi état de la colonie en général, la propreté des locaux, l'hygiène des enfants et au besoin les événements à signaler en cas de problème.

<sup>121</sup> Dominique Dessertine. *Les Ecoles de Plein Air de l'agglomération Lyonnaise...*, op. cit., p. 14.

<sup>122</sup> AML, 2C400810\_1895-2C400810\_1913, Documents administratifs..., op. cit.

<sup>123</sup> AML, 112WP/7, Lettre du Directeur du Bureau d'Hygiène à Monsieur le Maire, 25 septembre 1908.



Jusqu'en 1910, les visites des parents sont autorisées au Serverin malgré un voyage coûteux, de ce fait, les enfants ont peu de visites. Cependant, le directeur Monsieur Valat, décide de mettre fin aux visites pour le bien-être des enfants qui ne reçoivent pas de visite. par le trouble que cela créé dans la colonie mais également du fait de la durée des séjours qui dispense aisément des visites<sup>124</sup>.

## II. L'éducation au sein des colonies de vacances

L'école au Serverin est présente, cependant il ne s'agit pas de l'enseignement scolaire dispensé tout au long de l'année aux enfants. Même si la colonie de vacances s'appelle fréquemment colonie scolaire de vacances, il y a finalement peu de matières scolaires enseignées. Cette partie de l'étude est par conséquent relativement courte mais doit quand même être explicitée car elle souligne plusieurs aspects primordiaux.

### 1. Les enseignements donnés aux enfants

On retrouve des leçons de chant tous les matins ainsi que des travaux manuels les après-midis. Les leçons de chant permettent aux enfants de garder une rigueur et de faire fonctionner leur mémoire tout en développant les sens. Le chant est parfois vu comme une corvée à l'école et n'est pas toujours apprécié par les élèves, cependant à cette époque il est de plus en plus courant de faire quelques minutes de chant tous les jours et devient même l'une des matières obligatoires à l'école depuis les lois Ferry<sup>125</sup>. On retrouve principalement des chants patriotiques notamment avec la recommandation du ministre d'apprendre les premiers couplets de la Marseillaise dès l'école primaire<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> AML, 112WP/7, Lettre du directeur des colonies de vacances à Monsieur le Maire de Lyon, 8 février 1910.

<sup>125</sup> Cordelier Agathe, « Enseigner la musique sous la IIIème République (1870-1940), Le Blog Gallica, 2020, [Consulté le 8 juillet 2022]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/blog/13112020/enseigner-la-musique-sous-la-iii-republique-1870-1940?mode=desktop>.

<sup>126</sup> Alten Michèle. « Un siècle d'enseignement musical à l'école primaire. » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°55, juillet-septembre 1997, p. 3-15.

On observe aussi comme enseignement les travaux manuels, bien que très peu évoqués dans nos fonds d'archives, on apprend que sont dispensés certains travaux comme la confection de petits objets en liège, qu'ils peuvent par la suite rapporter chez eux pour les offrir aux parents<sup>127</sup>. Le fait de pouvoir ramener des objets confectionnés par leurs soins à leurs parents permet aux enfants de gagner en maturité, mais aussi de prendre confiance en eux. Il est nécessaire de rappeler que ces enfants sont généralement assez fragiles, avec quelques fois des retards dans les apprentissages de la vie. Cela apporte aussi une certaine confiance auprès des parents, en effet ils sont plutôt réjouis de voir que les enfants s'occupent tout en se divertissant durant leurs vacances et qu'ils se sentent bien en ces lieux

a) La différence entre l'école de plein air et la colonie de vacances

Le Serverin peut également s'apparenter à une école pour apprendre la vie en collectivité, à partager les tâches du quotidien, les activités en plein air sont utiles pour le développement et la psychomotricité des enfants bien que celle-ci ne soit que peu étudiée à cette époque. En effet, sans que cela soit volontaire, proposer des activités aux enfants en extérieur, des jeux collectifs ou autres permettent de développer certaines compétences qu'ils n'auraient peut-être pas pu acquérir sans les colonies de vacances.

Dans une boîte d'archives nous avons retrouvé un livre de géographie<sup>128</sup>, édité en 1873, cela laisse supposer qu'il y avait également des cours d'enseignements généraux au Serverin. Cette hypothèse est assez recevable, car même si l'emploi du temps indique qu'une grande partie du temps les enfants sont en promenade ou récréation il est totalement probable qu'ils aient également des cours généraux. Le principe étant d'envoyer des enfants pouvant avoir du retard à l'école et désigner les séjours de « Colonies scolaires de vacances » laisse penser qu'il y a pu avoir des enseignements durant les villégiatures.

On retrouve alors la différence entre la colonie scolaire de vacances et l'école de plein air, puisque durant l'école de plein air il y a une véritable volonté d'enseigner aux enfants ce

---

<sup>127</sup> AML, 2C400810\_1904, Documents administratifs..., op. cit., p. 259.

<sup>128</sup> AML, 1814W/80, Livre de Géographie, 1873.

qu'ils sont censés apprendre durant leur cursus scolaire classique en école élémentaire mais avec pour seule différence, l'environnement dans lequel ils se trouvaient.

### III. L'aspect sanitaire des colonies

La vie au Serverin est également rythmée par une organisation de la consommation de vivre mais également par le fonctionnement important d'une gestion de l'hygiène et de la santé afin de veiller à ne pas répandre de maladie ou faire du lieu un endroit désagréable à vivre.

#### 1. Les vivres et la consommation

En ce qui concerne la nourriture au Serverin, elle provient généralement des alentours du domaine. La ville est attentive au travail local des agriculteurs et commerçants à proximité du domaine. De plus cela permet un approvisionnement rapide et pratique pour la colonie. Ainsi, le pain, le vin, le beurre, les œufs, les fruits et légumes viennent de la grosse ferme se trouvant au Serverin. La viande quant à elle est issue des animaux de Lagnieu, la commune voisine<sup>129</sup>. On retrouve dans plusieurs bilans annuels la consommation du lait, des pommes de terre, du pain et du vin<sup>130</sup> que nous avons retranscrit en tableau :

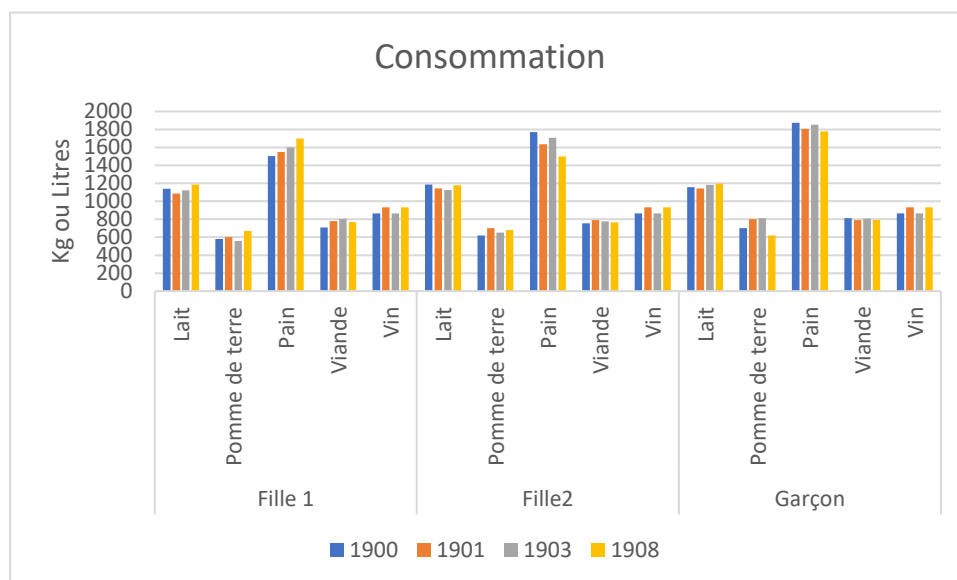


Figure 12 Consommation des aliments de base (AML 2C400810\_1900, 2C400810\_1901, 2C400810\_1903, 2C400810\_1908)

<sup>129</sup> AML, 2CM106, Procès-verbaux des séances du Conseil municipal, op. cit., p.451.

<sup>130</sup> AML, 2C400810\_1900, 2C400810\_1901, 2C400810\_1903, 2C400810\_1908, Documents administratifs..., op. cit.

On constate que la consommation reste très similaire d'une année à l'autre, et que les enfants mangent de bonnes quantités, en moyenne ils boivent 35cl de lait par jour, 180 grammes de pommes de terre, 480 grammes de pain et 230 grammes de viande. A cela s'ajoutent, des légumes, des pâtes et des fruits non référencés dans les tableaux<sup>131</sup>. On remarque également la consommation de vin s'élevant à environ 30cl par jour et par enfant. Le vin est autorisé à être servi à la cantine jusqu'en 1956, de ce fait il est courant de donner du vin avec un peu d'eau durant les repas pour les mineurs<sup>132</sup>.

## 2. L'hygiène et la santé

Pour la santé des enfants, c'est le Docteur Armand, qui exerce à Lagnieu qui est contacté en cas d'urgence médicale<sup>133</sup> ; cependant celui-ci n'est que très peu sollicité. Le Bureau d'Hygiène veille à faire partir des enfants non porteurs de maladie afin de limiter la propagation mais quelques cas d'épidémie au sein de la colonie ont été recensés durant la période en question. De plus, le Bureau d'Hygiène exige de faire prendre des précautions en amont, notamment en vaccinant contre la variole, qui est très répandue chez les enfants et peut très vite se transmettre dans des lieux collectifs tels que les douches ou les dortoirs. En revanche, régulièrement dans les bilans annuels de la ville sont signalées quelques maladies qui se sont déclarées durant la colonie. Celles citées sont souvent les mêmes comme les angines, les bronchites, conjonctivites et les symptômes fréquemment mentionnés sont des maux de gorge, maux de ventre, diarrhée. Ce sont des maladies relativement courantes chez les enfants et des maux du quotidien pouvant être traités souvent sans l'intervention du médecin. On observe une année durant laquelle des cas de rougeole se propagent qui ont touché les enfants ainsi qu'une surveillante. Dans le bilan annuel il est signalé que les enfants

---

<sup>131</sup> AML, 1814W/87, Compte rendu de la colonie, 1904.

<sup>132</sup> « De la suppression du vin dans les cantines, à la loi Evin : la lutte contre l'alcool en 5 dates », Public Sénat, 2017, [Consulté le 29 juin 2022]. Disponible sur : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/de-la-suppression-du-vin-dans-les-cantines-a-la-loi-evin-la-lutte-contre-l-alcool-en>.

<sup>133</sup> AML, 112WP/7, Lettre de Monsieur le Maire à Monsieur Schrick, 22 juin 1908.

sont arrivés porteurs de la maladie mais que celle-ci n'a pas été transmise sur place<sup>134</sup>. Il est essentiel de nuancer les propos et se demander si la ville de Lyon n'a pas meilleur intérêt à dire que les enfants étaient malades avant le départ en colonie pour ne pas mettre en péril la survie des séjours. Toutefois, il arrive que des maladies plus graves se développent durant la villégiature, comme une affection hépatique<sup>135</sup>.

Cependant, les parasites incontournables durant les colonies, sont les poux<sup>136</sup>, est alors recommandé de faire couper les cheveux des enfants avant le départ en colonie. Dans le cas où les enfants ne seraient pas considérés comme propres au départ du séjour, les cheveux sont coupés dès l'arrivée au Serverin<sup>137</sup>. Si l'état de propreté est vraiment critique, les enfants se voient interdits de séjour et ne partent pas en colonie<sup>138</sup>.

Le personnel du Serverin s'attarde également sur les incontinenances nocturnes des enfants, cela peut être assez intéressant à étudier. Bien que le fait ne soit pas grave, il est important de voir pourquoi les enfants s'oublient en pleine nuit. On constate qu'il s'agit plus souvent des petits garçons et le personnel explique cela par l'excitation des garçons plus importante durant les récréations<sup>139</sup>. Cependant il n'existe pas véritablement de réponses, ne connaissant pas l'état de santé des enfants nous ne pouvons pas nous avancer, mais, étant déclarés plus faibles et chétifs il est possible qu'il y ait un rapport avec leur état de santé. La psychologie de l'enfant et les phénomènes comme l'énurésie nocturne sont peu étudiés au début du XXème siècle. Mais cela nous montre en revanche, que l'incontinence durant la nuit des enfants est un phénomène observé et attire l'attention du personnel. De plus les enfants

---

<sup>134</sup> AML, 2C400810\_1909, Documents administratifs et statistiques 1909 relatifs au projet de budget 1911, p. 302.

<sup>135</sup> AML, 2C400810\_1899, Documents administratifs, op. cit., p. 233.

<sup>136</sup> AML, 112WP/7, Lettre de Monsieur le Maire au Bureau d'Hygiène, 3 juin 1909.

<sup>137</sup> AML, 112WP/7, Lettre du directeur du Bureau d'Hygiène au Maire de Lyon, 3 août 1909.

<sup>138</sup> AML, 112WP/7, Lettre du directeur du Bureau d'Hygiène au Maire de Lyon, 8 juillet 1909.

<sup>139</sup> AML, 2C400810\_1901, Documents administratifs et statistiques 1901 relatifs au projet de budget 1903, p. 247.

ont entre 9 et 12 ans, à cet âge les incontinenances au lit ne doivent se produire qu'à de rares occasions.

*Enfants ayant uriné au lit*

	<i>1<sup>re</sup> Colonne</i>	<i>2<sup>me</sup> Colonne</i>	<i>3<sup>me</sup> Colonne</i>
<i>1 fois</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>15</i>
<i>2 d.</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
<i>3 d.</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>4 d.</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
<i>5 d.</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>6 d. et plus</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

Figure 13 Tableau récapitulatif des énurésies en 1913 (AML, 1814W/87)<sup>140</sup>

Le tableau ci-dessus nous montre qu'il y a effectivement des incontinenances, et qu'un écart entre filles et garçons est constaté, même si celui-ci peut être difficile à interpréter. Néanmoins, on remarque qu'il y a un total important d'enfants qui sont victimes d'incontenance, 27 garçons sur 150 soit 18% des jeunes et 20 filles sur 150 soit 13%. Pour leur âge cela semble problématique, mais les raisons sont probablement du fait de leur état de santé parfois fragile, le fait de vivre en collectivité, ou encore la gêne d'aller aux toilettes pendant la nuit, sont autant de facteurs à prendre en compte. Les accidents durant la nuit sont assez fréquents dans les colonies, on peut avoir des cas similaires dans l'ouvrage de Laura Lee Downs qui explique que certains directeurs se battent contre les incontinenances au lit, allant jusqu'à refuser certains enfants<sup>141</sup>. Actuellement, les statistiques montrent que les enfants de 10 ans sont environ 5% à souffrir d'incontenance durant la nuit<sup>142</sup>, les chiffres des tableaux effectués par les surveillants montrent que les enfants sont nombreux à être victime d'énurésie nocturne. Les causes données au XXIème siècle de l'énurésie, sont un changement

<sup>140</sup> AML, 1814W/87, Enfants ayant uriné au lit, 1903.

<sup>141</sup> Lee Downs Laura, *Des colonies de Vacances, de 1880 à nos jours*, op. cit., p. 161.

<sup>142</sup> L'énurésie, *Infirmiers*, 2015, [Consulté le 10 août 2022]. Disponible sur : <https://www.infirmiers.com/votre-carriere/puericultrice/enuresie-nocturne-emission-pour-lever-tabou.html>.

d'habitude pour les enfants, une santé fragile et des journées particulièrement difficiles émotionnellement<sup>143</sup>. Les résultats des études actuelles peuvent concorder avec les enfants du Serverin. En effet, leurs habitudes sont changées, ils dorment dans des dortoirs relativement grands qu'il faut traverser, leurs journées sont particulièrement remplies et le traitement des enfants peut être une charge émotionnelle supplémentaire pour eux. Cependant on constate dans la lettre de Monsieur Gorjus<sup>144</sup>, que des pots de chambre et des chaises percées sont prévus à l'installation, induisant probablement, une prise de conscience de la difficulté des enfants à aller aux toilettes durant la nuit.

---

<sup>143</sup> Statistique sur l'énurésie, Sphère Santé, 2014, [Consulté le 10 août 2022]. Disponible sur : <https://www.sphere-sante.com/enuresie/statistique-enuresie.html#:~:text=Combien%20d'enfants%20sont%20touch%C3%A9s,des%20enfants%20de%202%20ans.>

<sup>144</sup> AML, 112WP/7, Lettre de réponse au maire de Lyon par l'adjoint du Maire Henry Gorjus, 4 août 1909.

## Conclusion

Ce mémoire avait donc pour objectif d'étudier la création du Serverin, son évolution jusqu'à la Première Guerre Mondiale, ainsi que son fonctionnement. Au travers de cette étude, nous nous sommes demandé comment la ville de Lyon avait mis en place cette colonie scolaire de vacances et comment elles ont pu être renouvelées plusieurs années consécutives ; mais aussi en quoi consistait cette œuvre de bienfaisance.

Ainsi, nous avons observé la volonté de la municipalité de créer une colonie scolaire de vacances, basée sur le mouvement de l'hygiénisme et de la santé publique, principalement celle des enfants. La commune a alors fait son maximum pour mettre en place les colonies rapidement durant le mandat de Gailleton, tout en accordant un budget relativement conséquent qui n'a jamais été désapprouvé. La protection des enfants et l'importance du développement de ce type d'établissement sont alors en plein essor en France. En effet, le manque d'infrastructures en ville pour les enfants fragiles, le manque de moyen des populations notamment de certains quartiers sont autant de raisons à l'origine de la création des colonies scolaires de vacances du Serverin.

Aujourd'hui, les colonies de vacances ne sont pas celles que nous pouvions voir au début du XXème siècle. La place de l'enfant dans notre société et les critères du bien-être ont évolué. Il est alors indispensable de prendre du recul et de se détacher de l'esprit de comparaison que nous pouvons avoir avec les colonies actuelles. La colonie de vacances du Serverin est donc l'ancêtre de nos colonies actuelles, tout en conservant l'objectif initial qui était de permettre aux enfants de quitter leur environnement le temps d'un séjour estival. La ville de Lyon au début du XXème siècle n'est pas une ville problématique, au contraire, elle est plutôt en avance sur d'autres villes en France dans les domaines de la santé et du social notamment. Cela permet alors à la ville de lancer des projets comme celui que nous avons étudié. Si à l'époque la municipalité par le biais du Bureau d'Hygiène nous indique que tout se passait bien au Serverin, nous n'avons en réalité aucune possibilité de le confirmer. Cela souligne le fait important que cette étude manque d'objectivité en raison du peu de sources à notre disposition. Afin de conserver un avis constructif et un véritable bilan, il nous manque des avis externes, des témoignages, ou encore les dossiers des enfants. Seule, une lettre de mécontentement d'une mère a été retrouvée dans nos cartons. Sur la période étudiée, le



Serverin a accueilli près de 8 000 enfants, il est alors probable qu'il y ait eu plus d'une lettre de parents mécontents, cependant aucune n'a été gardée.

En revanche la ville de Lyon se félicitait chaque année de la gestion du Serverin, de l'utilité de cette colonie ainsi que de sa réussite. Cela montre tout de même que cette œuvre fonctionnait et pouvait être réitérée d'année en année, au profit des enfants déclarés « débiles et chétifs ». Les propos quelques fois tenus peuvent être choquants, cependant encore une fois il est nécessaire de s'éloigner de la comparaison entre les descriptions actuelles que la société peut faire des enfants et celles du début du XXème siècle. Les qualificatifs « débile », « chétif », « souffreteux », sont pour l'époque seulement un terme visant à décrire les enfants et leurs fragilités, tandis qu'à notre époque ils évoquent une connotation négative. Néanmoins, on voit une volonté pour la ville de maintenir la colonie, de l'agrandir et la développer pour en faire un établissement bénéfique au plus grand nombre d'enfants possible.

L'administration à travers son fonctionnement est globalement une réussite, notamment grâce à l'investissement des directeurs des villégiatures qui ne négligeaient aucun détail. A travers certaines correspondances et d'autres éléments, on constate qu'également les surveillants, femmes de service ou encore le fermier du Serverin donnaient leur maximum pour permettre aux enfants de passer un séjour agréable. Le domaine a pu s'étendre alors au fur et à mesure non sans l'aide d'un homme important dans l'histoire du Serverin, Monsieur Fisch. En effet cet homme qui ne devait rien à la ville de Lyon, ni n'avait d'enfant dans le besoin à première vue, a œuvré durant un grand nombre d'années pour faire bénéficier aux enfants d'un domaine agréable et dans lequel ils peuvent s'épanouir. Le financement seul d'un particulier est d'une aide précieuse et permet à la ville d'amoindrir ses frais et ainsi accorder un plus gros budget à chaque colonie de vacances. A son décès en 1938, Monsieur Fisch fera encore preuve d'une grande générosité en léguant 10 000 francs au Serverin.

Les parents, sont relativement volontaires à envoyer les enfants dans ce genre d'établissement car ils y voient pour les jeunes, la possibilité de s'ouvrir au monde et s'aérer en dehors de la grande ville. On voit également que des parents envoient directement des lettres au Maire de Lyon pour demander la prise en charge de leurs enfants, ce qui induit une confiance des aînés envers la municipalité à confier les enfants. La gratuité des séjours est

pour les parents, une opportunité de pouvoir leur accorder des vacances à moindre coût. Le mouvement de création a été alors très bien accepté et même encouragé afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Toutefois, le Serverin n'a pas pu continuer à être une colonie de vacances. En effet, au lendemain de la guerre après avoir été une colonie pour les enfants parisiens et un accueil pour les blessés de guerre celui-ci devient une école de plein air. Il n'est donc plus destiné pour les vacances des enfants, mais de manière continue. L'évolution de l'établissement va perdurer et celui-ci va devenir un internat pour garçons dans les années 1950. Le fonctionnement va alors radicalement changer en adoptant le mouvement des internats pour garçons, où quelquefois les pratiques et l'enseignement ont pu être controversés. L'établissement fermera définitivement ses portes au début du XXIème siècle, mais les bâtiments sont encore debout dans la commune de Parmilieu, laissant derrière eux l'histoire de milliers d'enfants.

Après avoir étudié la création du Serverin et les colonies scolaires de 1895 à 1914, il serait intéressant de continuer ce projet de manière chronologique, pour se pencher sur les transformations de l'œuvre de bienfaisance. L'évolution du Serverin est riche d'histoire et mérite d'être mise en lumière comme tant d'autres. Il serait pertinent de mettre en place cette étude pour ainsi apporter une réflexion nouvelle sur le Serverin et également sur des sujets peu étudiés comme les écoles de plein air et les internats.

## **Annexes**

<b>Annexe A</b> : Extrait d'une liste des enfants proposés pour les colonies du Serverin.....	58
<b>Annexe B</b> : Extrait de liste des enfants ayant un avis défavorable.....	60
<b>Annexe C</b> : Répartition des enfants sélectionnés pour le Serverin par circonscription.....	61
<b>Annexe D</b> : Photographie du bâtiment d'origine avant la création de l'annexe.....	62
<b>Annexe E</b> : Plans du domaine du Serverin et du projet d'aménagement validé.....	63
Plan du terrain, en rouge l'annexe à construire en continuité du bâtiment principal.....	63
Schéma de la façade principale après travaux.....	63
Plan du rez-de-chaussée.....	64
Plan du 1 <sup>er</sup> étage.....	65
<b>Annexe F</b> : Note de service pour le personnel .....	66
<b>Annexe G</b> : Lettre de mécontentement d'une mère.....	68

Annexe A : Extrait d'une liste des enfants proposés pour les colonies du Serverin

Noms et prénoms de l'enfant	Age	Adresse des parents	Observations médicales
			Ecole Rue
Boggio Renie	9	117 rue Paul Bert	
Dutal, Antoinette	12 1/2	Rue Chapoumay 61	
Boibieu, Alice	9	22 rue Boileau	
Tanniet, Josephine	9	219 rue Duguesclin	
Marrivier, Marie	10	28 rue de la Bière	
Buisson, Jeanne	9	94 rue Bonnel	
Roux, Rose	9	10 rue Voltaire prolongée	
Font, Jeanne	9	63 rue Dunois	
Perret, Mathilde	9	Rue Vendôme 233	
Bouehard, Marie	10	<del>Place</del> Voltaire 59	
Champouret, Marcelle	10	Rue Mancey 51	X
Juttet, Jeanne	11	Rue Neun de la Villardière 59	
Fratacci, Rose	12	74 rue Mazenod	
Pichou, Marie	11	26 rue de la Bière	
Cochard, Thérèse	11	Rue Molinier 137	
Fontaine, Elise	9	Rue Clos Siphon 13	
Navel, Yvonne	9	Rue Mazenod 67	
Defour, Marthe	10	<del>Rue</del> <sup>Boulevard</sup> de la Part Dieu 8	
Jambou, Gabrielle	10	33 rue Villeroy	
Poulaillon, Augustine	10	Rue Villeroy 87	
Randon, Victorine	10	Rue St-Annois 19	
Cantone, Marthe	10	Rue Voltaire 45	
Poulaillon, Marie	11	Rue Villeroy 87	
			Ecole Sanage
Morin, Florence	11	206 rue Garibaldi	
Coutamin, Jeanne	12	13 rue Mazenod	X
Bernard, Jeanne Marie	11	18 rue Clos Siphon	
Buzier, Julie	12	27 rue Clos Siphon	

Coefficient Admissibi- lité au point de vue médical	Situation de fortune		Traitement ou salaire du chef de famille	Renseignements particuliers et avis de la mairie d'arrondissement
	Contributions	Loger		
<b>Les</b>				
	Mazenod	74		
2	33 fr	300	peu de gainiste	Veuve, 2 enfants peut payer
3	38.80	néant	1100	Concierge de l'école, 3 enfants dont un en bas âge
2	néant	13 fr	3.50	3 enfants en bas âge artiste
3	néant	15	1.75	seule, culottière, 1 enfant à charge
2	3.80	16 fr.	5 fr.	2 enfants en bas âge
2	3.80	17	5 fr.	plâtrier, 3 jeunes enfants en bas âge
2	10	27 fr.	5 fr.	5 enfants laine, 9 ans.
3	10	19	5 fr.	2 enfants, dont un en bas âge, le père ébéniste.
3	22	350	4 fr.	Coronnier, 4 enfants en bas âge, laine 12 ans.
2	Néant	16 fr	9 fr	4 enf. 3 en bas âge, mère malade artiste
2	Parti sans adresse			
2	néant	17 fr	4 fr	4 enf. en bas âge. artiste
2	3.80	néant	1100	Concierge de l'école, 2 enfants en bas âge
3	néant	Concierge	9 fr	2 enfants et sa belle mère agée de 71 ans à charge
2	néant	Culottière	2 fr.	1 enfant, 10 ans, femme seule. culottière
2	Néant	15	2	Grand-mère 30 ans. (dont 2 en bas âge assistés)
2	15 fr.	23	120. pharmacien	Emplois, 4 enfants, à charge laine 16 ans
8	17 fr	22 fr.	150 p. mois	2 enfants en bas âge
2	38.80	21 fr.	4.50	Pressur en confection, 2 enfants à charge laine 9 ans
2	néant	19 fr	4 fr. 50	5 enfants en bas âge artiste
2	Néant	14 fr	5 fr.	4 " un en bas âge, femme Malade
3	néant	concierge	10.30	Veuve, lingère, 1 enf. à charge (assistée)
3	néant	19 fr.	4 fr. 50	5 enf. en bas âge. Artiste
<b>Béatrix</b>				
3	9	22	12.85	mécanicien au bureau d'Hygiène 2 enf. à charge
2	Inconnu à cette adresse			
3	Néant	Ménager	10.30	Veuve, 2 enf. en bas âge, assistés
2	3.80	20	4	Cordonnier, 2 enfants en bas âge

Sources : AML, 112WP/7, Liste des enfants habitant le 3<sup>ème</sup> Arrondissement proposés pour un séjour au Serverin, 1909.

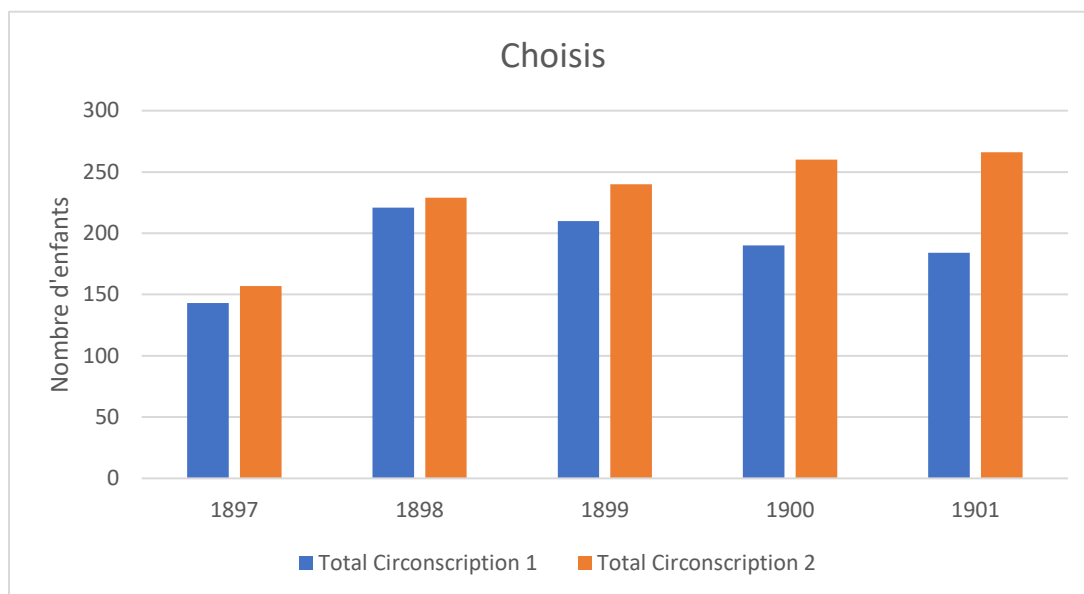
Annexe B : Extrait de liste des enfants ayant un avis défavorable.

Etat nominatif des élèves proposés pour le  
Serverin et qui font l'objet d'un avis défavorable

Noms	Ecoles	Adresses.	Motifs
~ 2 <sup>e</sup> Arrond <sup>t</sup> ~			
Joly Jeanne	R. Smith 30	19 R. C. Périer	Famille peu nécessiteuse
Collivier Eugénie	- d° -	7 R. D'ichat	Restouret mensuellet 300 <sup>t</sup> .
Arvil Marie	- d° -	29 R. Delandine	- d° - d°
Cestan Rose	R. Faure 19	44 R. Franklin	- d° - 200 <sup>t</sup> (enfant à charge)
Raggio Antoinette	R. Conde' 27	1 R. Mazard	sujét italien. 1 enfant à charge
Serret Rose	H. Jacobin 8	10 G. St. Antoine	mari env. 0 <sup>11</sup> L. femme env. 1. enfant
Boulhol Gustave	R. Gal. Guillet 14	3 R. Lemizière	Restouret mensuellet 300 <sup>t</sup> enf. a charge
Nogret Georges	R. Centrale 66	1 Imp. Savie	n habite plus à cette adresse
Egrard Jean	R. Conde' 44	57 R. Franklin	gendarme en retraite 900 <sup>t</sup> empl. aux Hot. p. cent
3 <sup>11</sup> e Arrond <sup>t</sup>			
Champouret Lucille	R. Mazenod 74	51 R. Monecy	parti sans adresse
Contamin Jeanne	St. Dietrix 4	13 R. Mazenod	inconnu à cette adresse
Bernardin Lucienne	St. du Châtain	29 R. Louis	180 <sup>t</sup> par mois. 1 seul enfant
Stt Maria	Ch. des Culottes	8 Av. Jau Artil.	250 <sup>t</sup> p. mois. Allemand non naturel
Roche Marie ou Camille	Gr. R. Guillohier 139	Gr. R. Guill.	une seule à désigner
Guironnet Alice	R. de Veime 119	32 R. S. Agnestea	M. de charbon. luy. 1800. contrib. 300
Corporon Elise	R. de l'Orve 11	R. des Petites Sa.	Hygiène. comptoir. 1 seul enfant en bas âge
Chiruel Anselme	R. Chapoumay 45	R. Paul Bert	parti à Villeurbanne
Fallerat Marcel	- d° -	108 R. Bonnel	parti à Fontarlier
Ramay Jean	- d° -	64 R. Mazenod	parti sans adresse
Girard Louis	R. Chibaudin 5	27 R. de la Paix	renonce à sa demande
Joannard Marcel	R. de l'Orve 5	14 R. St. Victorin	- d° -
Julien Marcel	- d° -	16 Ch. des Grins	200 <sup>t</sup> par mois. 7 enfants dont 2 en bas âge
Pelisson Paul	R. de l'Orve 5	6 R. de la Vilette	renonce - admis au Verray

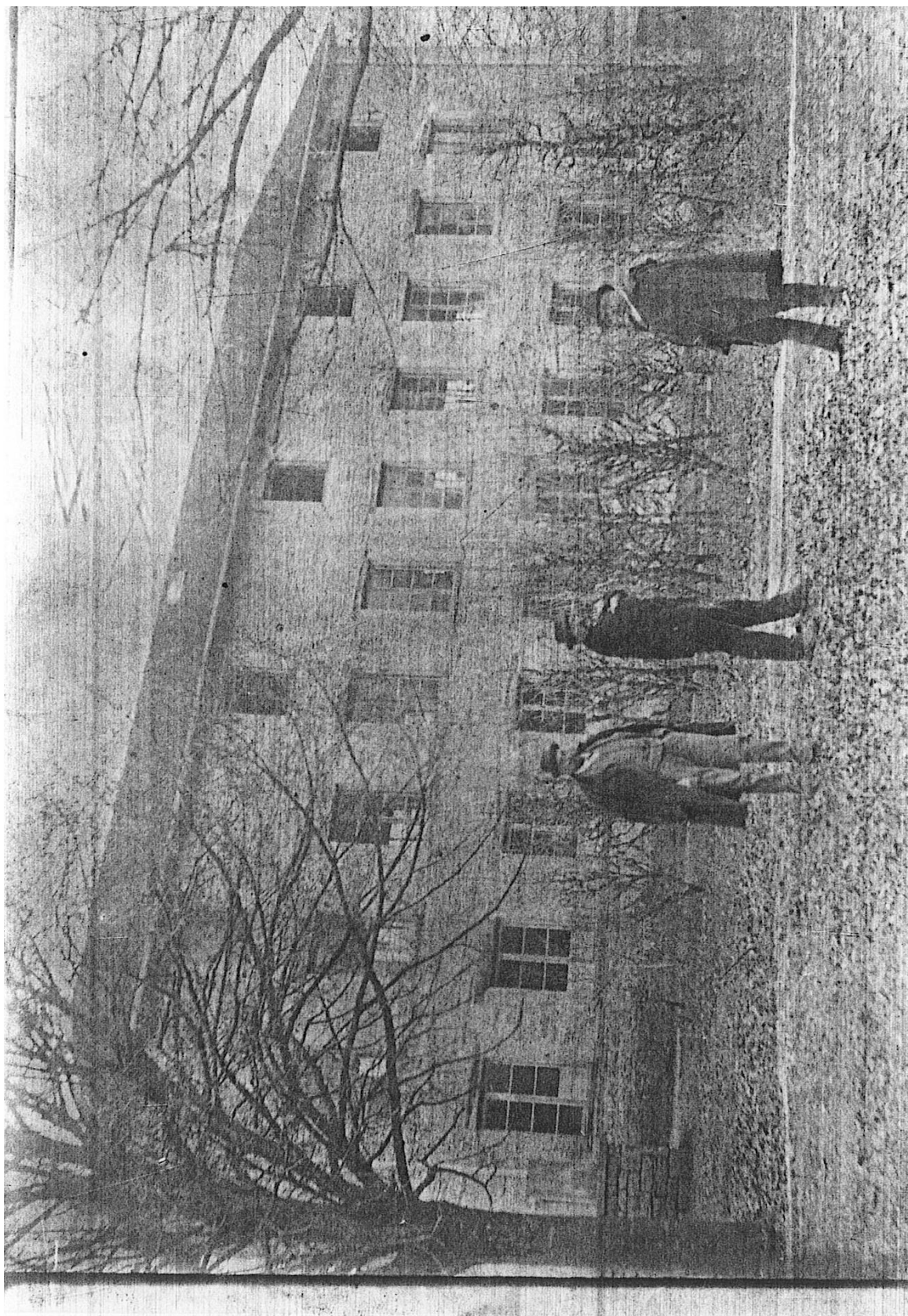
Sources : AML, 112WP/7, Etat nominatif des élèves proposé pour le Serverin avec avis défavorable, 1909.

### Annexe C : Répartition des enfants sélectionnés pour le Serverin par circonscription



Sources : AML, 2C400810\_1895-2C400810\_1913, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913.

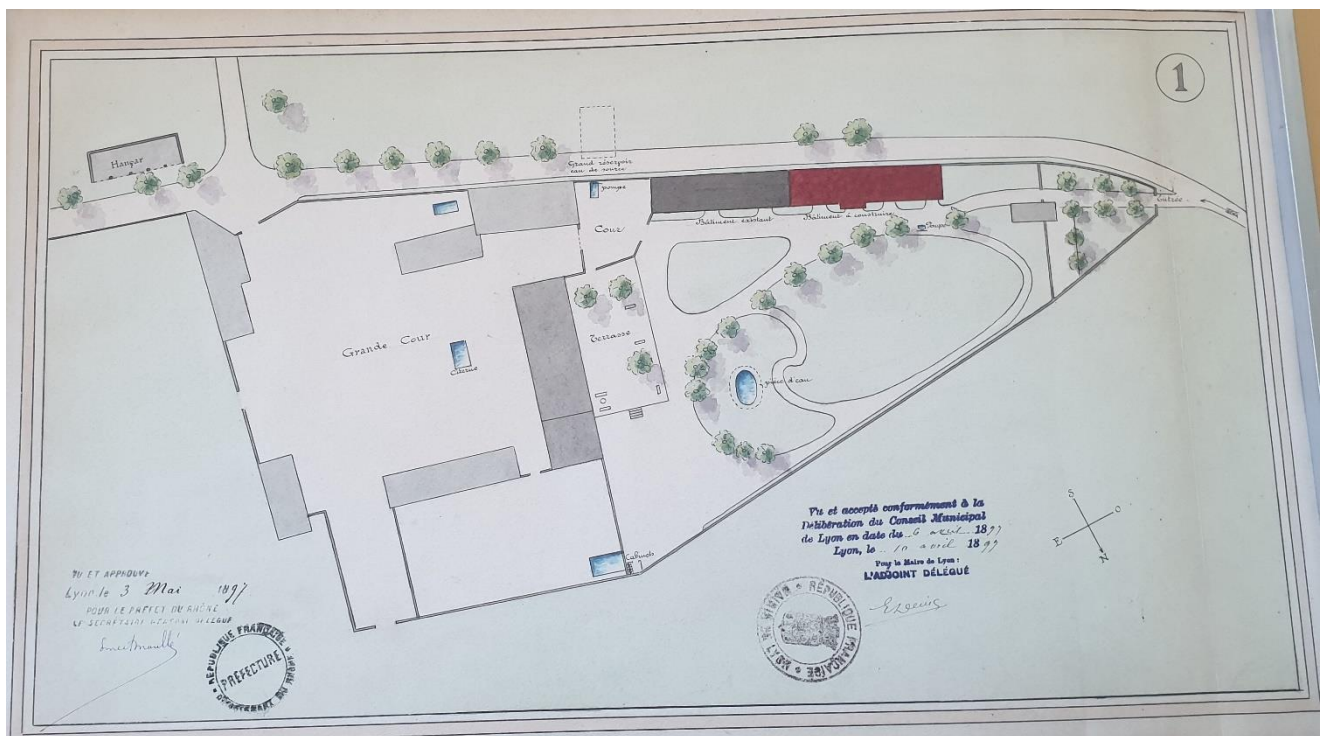
**Annexe D : Photographie du bâtiment d'origine avant la création de l'annexe**



Sources : AML, 454WP/46, Photographie en noire et blanc, s.d..



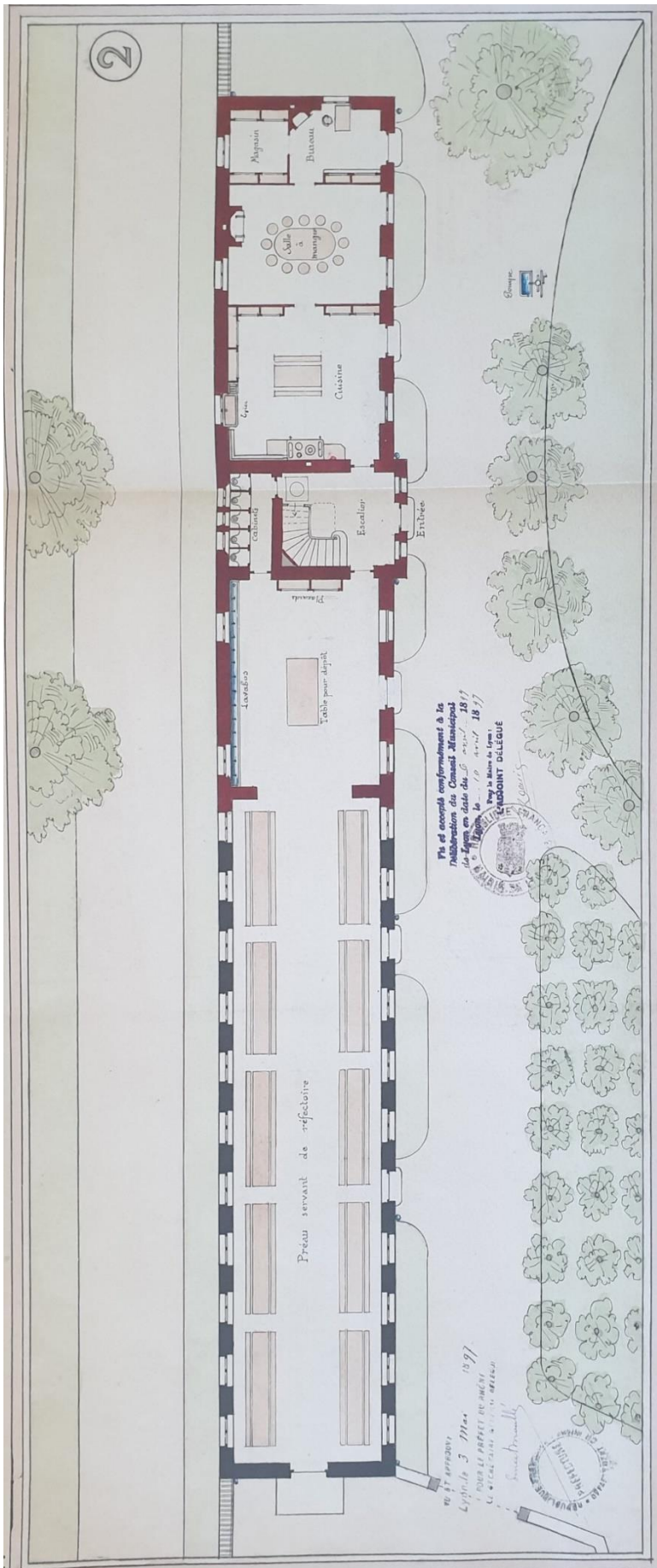
## Annexe E : Plans du domaine du Serverin et du projet d'aménagement validé



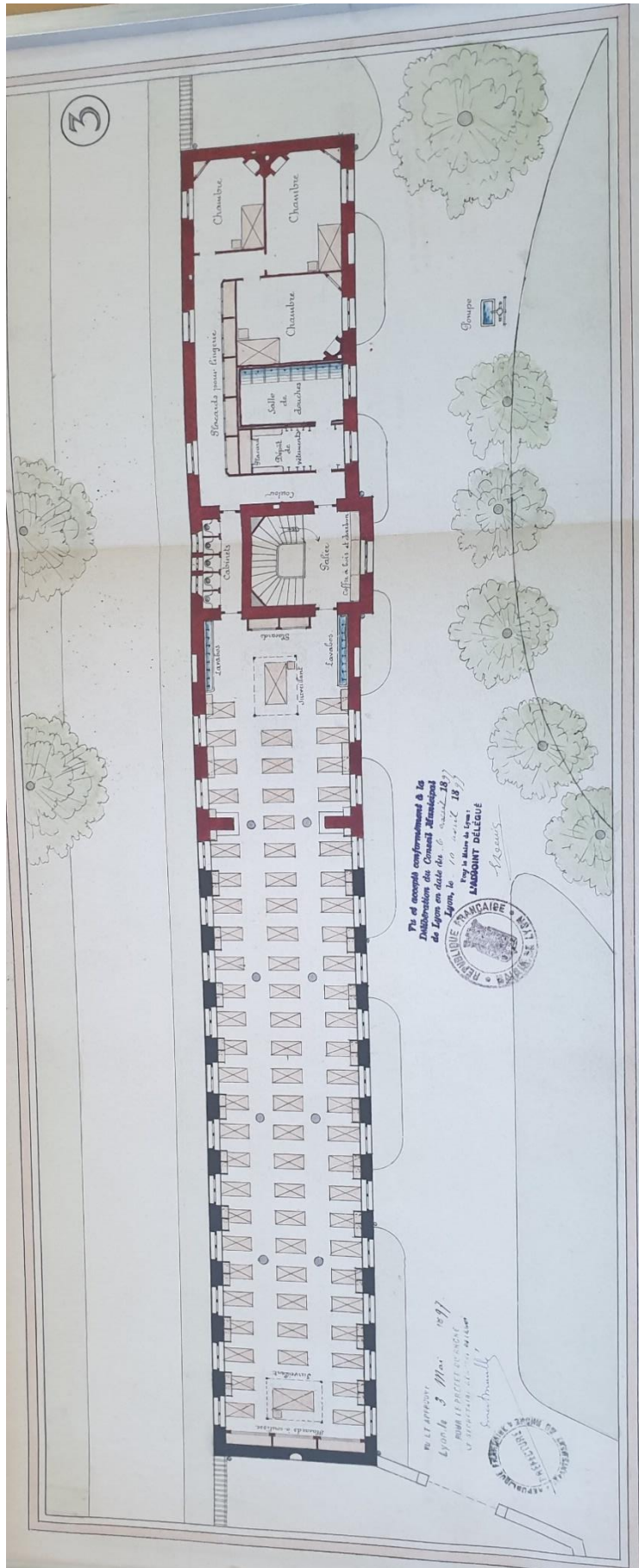
Plan du terrain, en rouge l'annexe à construire en continuité du bâtiment principal.



Schéma de la façade principale après travaux.



Plan du rez-de-chaussée.



Plan du premier étage, le second étage aménagé est identique.

Sources : AML, 1613WP21, Projet modifié et validé par le Conseil Municipal, 1897.

# Colonies scolaires de vacances du Serssein

Année 1914

## Note de Service

Pendant le séjour des deux colonies de garçons; à six heures du matin: M. Folliet et Revolot assisteront au lever et surveilleront les soins de propreté; M<sup>me</sup> Jonnet sera de service à la pharmacie; M<sup>lle</sup> Valat surveillera les enfants dans le parc.

Pendant le séjour de la colonie de filles; à six heures du matin: M<sup>me</sup> Jonnet et M<sup>lle</sup> Valat assisteront au lever et surveilleront le peignage et les soins de propreté; M<sup>r</sup> Folliet sera de service à la pharmacie; M. Revolot surveillera les enfants dans le parc.

M<sup>me</sup> les surveillants seront seuls tenus de conduire la promenade du matin.

Pendant la promenade M<sup>me</sup> Jonnet et M<sup>lle</sup> Valat seront libres.

Après le déjeuner de 8 h 1/2, M<sup>r</sup> Revolot et M<sup>me</sup> Jonnet seront libres jusqu'au dîner.

De 9 h. à 10 h. et de 11 h. à midi M<sup>r</sup> Folliet et M<sup>lle</sup> Valat surveilleront la récréation dans le parc.

De 10 h. à 11 h. M<sup>r</sup> Folliet fera chanter les enfants, assisté de M<sup>lle</sup> Valat; ils seront libres depuis le dîner jusqu'à 4 heures.

De 1 h. à 2 h. et de 3 h. à 4 h. M<sup>r</sup> Revolot et M<sup>me</sup> Jonnet surveilleront la récréation dans le parc.

De 2 h. à 3 h. ils feront exécuter aux enfants des travaux manuels ou leur feront une lecture.

Après le goûter, (à 4 h 1/2), grande promenade à laquelle sera assisté tout le personnel surveillant.

À 8 heures: Couches des enfants - M. Folliet et Revolot assisteront au coucher des garçons - M<sup>me</sup> Jonnet et M<sup>lle</sup> Valat assisteront au coucher des filles.

Serssein le 7 juillet 1914  
Le D<sup>r</sup> des Colonies de Vacances

A. Valat

Monsieur

C'est avec regret que je me permet de vous adresser  
la présente requête.

C'est très honorable que la ville de Lyon  
fusse pour la Colonie des saanes au Serravin.  
C'est ma fille et ma nièce que la ville mette au  
bas des feuille d'indesimons que les parents qui desire  
aller voir leur enfants on lui indique la gare et le  
chemin qu'ils ont a faire a pied.

Et puis arrivee au Serravin on vois si mal reçu par  
Monsieur le Directeur qui ne tient aucunement  
que les enfants sois en contact avec les parents.  
La Ville a exigé une propriété irréprochable lieu  
Celle Colonie est le 2 quillet apres midi  
pour arrivee a 4 heures du soir au Serravin faire  
4 heures a pied avec la pluie battante sur le dos  
ce batallon de fillettes a supporté fierement l'orage  
espérant trouver un bon repos a leurs arrivées brisées  
de fatigues on leur a fait manger la soupe et on les  
fait coucher dans des lits noir de pumaises ou  
à onze heures du soir ce son levés comme une  
révolution leurs vêtements mouillés réclamés  
toutes en cœur leurs babuchons et leurs départ ~~très~~  
plus aucune ne voulut se recoucher toute passerent  
la nuit les vêtements humide on les cabmat en  
lui promettant de faire un nettoyage complet  
je crois qu'on aurais put faire les préparatifs avant  
que les enfants arrive afin d'éviter a la naissance  
de S'opignon de 100 fillettes, Monsieur le Maire nous

enray a la Campagne pour nous faire manger  
par les funaies souvenirs de cette nuit inefable pour  
ces enfants. Je comprend que la confiance de M<sup>r</sup>  
le Maire a été trompée mes nos enfants en on était  
victime de la negligence d'un exploiters ou d'un  
parrésseux envers des enfants chetifs d'une sante  
delicate qui reclame des grands soins; on aurais put  
mieux faire

2<sup>em</sup> Vous pourrais quger cette chambre  
de pretet de l'ats aux supons cours; Choses ridicules  
que le Directeur fait fermer les Cabinet d'aisances  
a 11<sup>heures</sup> soir qui condanne les enfants a souffrir de  
besoin ou de faire au lit en prison ou a son laquet

C'est tres regretable que Monsieur le  
Maire qui c'est si souvent proclamer  
en reunion publiques le protecteur de l'enfance  
et qu'il face pas serieusement surveillies par  
Messieurs les inspecteurs de L'hygiene les etablissements  
dans ces plus menus detail dont il peye a la soldo la  
ville c'est les dortoirs qu'on doit visiter et non la salle a manger du Directeur  
Je m'adresse a vous Messieurs en toute  
confiance afin que vous guerriessiez les  
les maux et ces douleurs

Recevez Messieurs mes respectueux  
salutations  
Bouffier

## Sources

### Sources archivistiques

**Archives municipales de Lyon**, 1 Place des Archives 69002 Lyon

**112WP/7** : Instruction Publique : enseignement primaire : garderies, classes de vacances, classes de plein air (1897-1914) ; colonie scolaire de vacances du Serverin : organisation et fonctionnement (1900-1921).

**454WP/46/3** : Ecole : colonie de vacances scolaires du Serverin : pose de placards, travaux de ciment, de dallage, de terrassement, de maçonnerie, de pierre de taille, de charpente, de menuiserie, de serrurerie, de plâtrerie, de peinture, de zinguerie, de plomberie, aménagement des locaux, construction d'une annexe : correspondance, rapports, devis, états des travaux, cahier des charges, photocopies de photographies (1896-1898).

**524W/82/Bertrand/Paul/David** : Dossier personnel de Monsieur Bertrand à la Ville de Lyon, chef de bureau à la mairie centrale puis au bureau d'hygiène (en fonction du 16.09.1881 au 31.03.1905).

**524W/284/Crosse/Jean/Baptiste** : Dossier personnel de Monsieur Crosse à la Ville de Lyon, économiste (en fonction du 16.09.1881 au 31.12.1911).

**524W/926/Valat/Louis** : Dossier personnel de Monsieur Valat à la Ville de Lyon, expéditionnaire, chef de service (en fonction du 10.10.1884 au 31.10.1913).

**747WP/81/1** : Ecole de plein air du Serverin : population de l'établissement : listes nominatives, états des places disponibles (1913-1935).

**1613WP/21** : Colonie scolaire au Serverin (Isère), état des lieux et projet (18 janvier 1897), projet modifié (15 mars 1897), dressé par A. Hirsch architecte en chef de la ville, éch. diverses, 3 atlas de 5 planches manuscrites couleur, précédés d'une page de titre et d'une légende explicative.

**1814W/17** : - Prisonniers : cahiers de distribution de vivres (1917).

- Restrictions : cahiers de cartes d'alimentation et de vêtements (1941-1949), correspondance (1918-1921).

- Défense passive : notes de service, notes, correspondance (1937-1942).

**1814W/36** : Revues : "Œuvre Municipale depuis 1905" (1952), "Jubilé Municipal de Monsieur le président Edouard Herriot" (1955), "Voyage en Amérique d'un français moyen" (1939), "Madagascar", rapports établis par Monsieur Jules Fisch (1938).

**1814W/80** : Activités de l'internat. Ecole : livres, cahiers (1873-1953).

**1814W/87** : Activités de l'internat.

- Colonies de vacances : rapports, règlement, registre de caisse, listes des enfants, carnet de fournitures, pièces comptables, état des émoluments, correspondance (1902-1931).

- Colonies de vacances de la Caisse des écoles : listes des enfants, état des marchandises, renseignements, correspondance (1942-1983).

- Ventes de bienfaisance de la Caisse des écoles : correspondance (1950-1960).

**1814W/251** : Monsieur Jules Fisch, fondateur et bienfaiteur des colonies scolaires de vacances : 1 photographie noir et blanc dans un cadre en bois (1915).

**1814W/252** : Photographie. Garçons : 1 photographie noir et blanc (1902).

**1814W/253** : Photographie. Filles : 1 photographie noir et blanc (1902).

**1814W/254** : Photographie. "La colonie de vacances des écoles municipales de la Ville de Lyon, septembre 1895" : 1 photographie noir et blanc dans un cadre en bois (1895).

**2C400810\_1895-2C400810\_1913** : Documents administratifs et statistiques (1895-1911) relatifs au projet de budget (1897-1913).

**2CM106** : Procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 7 mai 1895 au 16 juillet 1895.

**Archives Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon**, 34 rue du Général Mouton-Duvernet 69003 Lyon

**Op5018/156** : Création et travaux : délibérations du conseil municipal, correspondance. Concerne l'école du Vernay (1907-1921) et de Serverin (1896-1898 ; 1931-1938).



## **Sources imprimées :**

**Archives municipales de Lyon**, 1 Place des Archives 69002 Lyon

Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon, années 1897, 1898, 1900, 1902, 1903, 1908, 1914

**Bibliothèque Nationale de France**, Quai François Mauriac 75006 Paris

Cottinet Edmond, *Les Colonies de Vacances en France et à l'étranger*, Paris, Imprimerie Nationale, 1889.

Cottinet Edmond, *Les Colonies de Vacances de la Ville de Paris en 1888 et 1889*, Paris, Editions Hachette, 1890.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages généraux**

#### **Dictionnaires :**

Beghain Patrice, Benoit Bruno, Corneloup Gérard, Thevenon Bruno, *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Éditions Stéphane Bachès, 2009.

*Larousse Dictionnaire*, Paris, Edition Larousse, 2020.

### **Ouvrages spécialisés**

#### **La municipalité lyonnaise :**

Benoit Bruno, Curtet Raymond, Giri René, Moissonnier Maurice, Mure André, Prevesto Jacques, Saussac Roland, *24 Maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire*, Lyon, Edition Lugd, 1994.

Archives Municipales de Lyon, « *Le Maire et l'Architecte* », Lyon, Edition Archives Municipales, 2019.

#### **La municipalité de Parmilieu :**

Isard A, *Histoire de Parmilieu*, Bibliothèque Municipale de Parmilieu, 2001.

#### **Les colonies de vacances, les écoles de plein air et internats :**

Dessertine Dominique. *Les Ecoles de Plein Air de l'agglomération Lyonnaise : de l'innovation sanitaire à l'internat d'assistance (1907-1939)*, 2006.

Ikhlef Sybille, *L'internat Favre à Lyon : orphelin.es, internes, une histoire des ruptures et des continuités familiales en institution (1894-1991)*, 2021.

Lee Downs Laura, *Des colonies de Vacances, de 1880 à nos jours*, Paris, Editions Perrin, 2009.

Mabilon Tom-Edouard, *L'École de Plein Air de Suresnes*, 2021.

#### **L'hygiène et la santé :**

Frioux, Stéphane, « *Lyon, ville hygiéniste ? Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses* », Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 239-254.

Jorland Gérard, « *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle* » Paris, Editions Gallimard, 2010.

## Articles

« Instruction pour la formation et le fonctionnement des colonies de vacances. » *Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*. 54e année, tome 23, 1887. p. 412-414.

Alten Michèle. « Un siècle d'enseignement musical à l'école primaire. » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°55, juillet-septembre 1997. p. 3-15.

Bienfait Jean, « La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux (1911-1936). Premier article : les données du problème. » *Revue de géographie de Lyon*, vol. 43, n°1, 1968. p. 63-94.

Laurent-Beq, Anne. « 1902-2002 : cent ans de législation en santé publique ; et maintenant ? », *Santé Publique*, vol. 14, no. 2, 2002, p. 93-94.

Martin Denise. « La grande rue de la Guillotière. Etude géographique d'une voie lyonnaise. » *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, vol. 25, n°3, 1950. p. 169-214.

## Sitographie

Cordelier Agathe, « Enseigner la musique sous la IIIème République (1870-1940), *Le Blog Gallica*, 2020, [Consulté le 8 juillet 2022]. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/blog/13112020/enseigner-la-musique-sous-la-iiie-republique-1870-1940?mode=desktop>

« De la suppression du vin dans les cantines, à la loi Evin : la lutte contre l'alcool en 5 dates », *Public Sénat*, 2017, [Consulté le 29 juin 2022]. Disponible sur : <https://www.publicsenat.fr/article/societe/de-la-suppression-du-vin-dans-les-cantines-a-la-loi-evin-la-lutte-contre-l-alcool-en>

« Loi sur les retraites ouvrière et paysanes », *Travail-Emploi.Gouv*, [Consulté le 15 juillet 2022]. Disponible sur : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi\\_sur\\_les\\_retraites\\_ouvrieres\\_et\\_paysannes-3.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_sur_les_retraites_ouvrieres_et_paysannes-3.pdf)

« Loi du 15 février 1902 relative à la protection de la Santé Publique », *Legifrance.gouv*, [Consulté le 15 Juillet 2022]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000692884/>

« Dates de création des arrondissements », *Archives Municipales de Lyon*, [Consulté le 6 août 2022]. Disponible sur : [https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/dates\\_creation\\_arrondissements.pdf](https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/dates_creation_arrondissements.pdf)

Statistique sur l'énurésie, *Sphère Santé*, 2014, [Consulté le 10 août 2022]. Disponible sur : <https://www.sphere-sante.com/enuresie/statistique-enuresie.html#:~:text=Combien%20d'enfants%20sont%20touch%C3%A9s,des%20enfants%20de%202%20ans>

L'énurésie, *Infirmiers*, 2015, [Consulté le 10 août 2022]. Disponible sur : <https://www.infirmiers.com/votre-carriere/puericultrice/enuresie-nocturne-emission-pour-lever-tabou.html>

<i>Figure 1</i> Portrait de Monsieur Fisch (Archives Municipales de Lyon, 1814W/251) .....	12
<i>Figure 2</i> Position géographique du Serverin par rapport à Lyon (Google Maps) .....	15
<i>Figure 3</i> Vue aérienne du domaine du Serverin et des alentours (Google Maps) .....	16
<i>Figure 4</i> Enfants présélectionnés par les directeurs d'école (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913).....	21
<i>Figure 5</i> Enfants choisis par le Bureau d'Hygiène pour intégrer les colonies (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-1911 relatifs au projet de budget 1897-1913) .....	22
<i>Figure 6</i> Répartition de la population lyonnaise en pourcentage en 1901 (Bienfait Jean, « La population de Lyon à travers un ... », op. cit.) et Enfants admis aux colonies du Serverin (données issues des AML, Documents administratifs et statistiques 1895-191..., op, cit.).....	23
<i>Figure 7</i> Colonie de garçons en 1902 (AML, 1814W/252).....	27
<i>Figure 8</i> Répartition des dépenses pour les colonies de 1906 (AML, 2C400810_1906) .....	38
<i>Figure 9</i> Compte rendu financier des colonies de 1913 (AML, 112WP/7) .....	39
<i>Figure 10</i> Colonie de filles en 1902 (AML, 1814W/253).....	41
<i>Figure 11</i> Courbe de la prise de poids durant les colonies de 1895 à 1913 (AML, 2C400810_1895-2C400810_1913).....	46
<i>Figure 12</i> Consommation des aliments de base (AML 2C400810_1900, 2C400810_1901, 2C400810_1903, 2C400810_1908).....	49
<i>Figure 13</i> Tableau récapitulatif des énurésies en 1913 (AML, 1814W/87) .....	52

## Table des matières

Remerciements .....	1
Abréviations .....	2
Introduction.....	3
Chapitre I : Les colonies scolaire de vacances du Serverin, un projet innovateur pour la Ville de Lyon .....	12
I.    La création des colonies du Serverin.....	13
1.    Un projet déjà réfléchi par la Ville de Lyon, lancé rapidement .....	13
2.    Jules Fisch, l’acteur principal du Serverin .....	14
3.    Un lieu idéalement situé.....	15
4.    Une première colonie à petite échelle .....	16
II.   La politique du Serverin .....	18
1.    Une sélection stricte des enfants.....	18
2.    Les arrondissements de la ville, reflet de l’état de santé des enfants .....	20
III.  Les évolutions du Serverin.....	24
1.    Un bilan positif qui tend à l’expansion du Serverin .....	24
2.    Le développement de la propriété du Serverin .....	25
3.    La continuité du Serverin .....	26
Chapitre II : La gestion du Serverin .....	27
I.    L’administration au Serverin .....	28
1.    L’organisation de la venue des enfants .....	28
2.    Les assurances.....	29
3.    Le recrutement du personnel et la direction.....	29
II.   Les bâtiments du Serverin .....	31

1.	Le bâtiment du Serverin et l'agrandissement.....	31
2.	Les travaux de perfectionnement.....	32
3.	L'hygiène des locaux .....	33
III.	L'aspect financier du Serverin .....	34
1.	Le coût financier du domaine et des infrastructures du Serverin .....	35
2.	Le budget général des colonies.....	36
Chapitre III : Les conditions de vie dans les colonies de vacances.....		41
I.	Le quotidien des enfants au Serverin.....	42
1.	L'arrivée à la colonie .....	42
2.	Les correspondances entre les parents, les enfants et l'administration.....	44
3.	Le retour à domicile des enfants .....	45
II.	L'éducation au sein des colonies de vacances .....	47
1.	Les enseignements donnés aux enfants .....	47
III.	L'aspect sanitaire des colonies .....	49
1.	Les vivres et la consommation.....	49
2.	L'hygiène et la santé .....	50
Conclusion .....		54
Annexes .....		57
Sources .....		69
Bibliographie .....		72
Sitographie .....		74